

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 4, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

Senator Michèle Audette (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: [*Innu-aimun spoken*] In Innu-aimun, a language I am learning, the language of my nation, I thanked the Anishinaabe people for welcoming us to their land and allowing us to walk in their space every day. This space has welcomed many nations for centuries: First Nations, Métis, Inuit and all of Turtle Island.

[*English*]

I remind you that we have to take care of the interpreters, so let's make sure that when we use earpieces, we don't get too close to the microphone so that it doesn't make sounds in their ears. If you aren't using it, you can place it here where there is a big sticker.

[*Translation*]

Allow me to introduce myself: Michèle Audette, an Innu woman, chair of this committee and senator for the region of [*Innu-aimun spoken*] in Quebec.

[*English*]

I will now ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki Territory.

Senator McNair: Welcome. John McNair, New Brunswick.

Senator Pate: Welcome. I'm Kim Pate, and I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator McCallum: Welcome to the Senate. It's good to have you here. Mary Jane McCallum, Cree, Treaty 10 Territory, Manitoba region.

Senator Tannas: Good morning. Scott Tannas from Alberta.

Senator Francis: Good morning. Brian Francis, Epekwitk, Prince Edward Island.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 Territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 novembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

La sénatrice Michèle Audette (présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : [*mots prononcés en innu-aimun*] En innu-aimun, une langue que j'apprends, la langue de ma nation, je remerciais le peuple anishinabe de nous accueillir sur leur territoire et d'accepter qu'on marche tous les jours dans leur espace qui accueille plusieurs nations depuis des siècles : des Premières Nations, des Métis, des Inuit ainsi que l'ensemble de l'Île de la Tortue.

[*Traduction*]

Je vous rappelle que nous devons faire attention aux interprètes. Veillons à ne pas être trop près du microphone lorsque nous utilisons des oreillettes afin d'éviter une rétroaction sonore dans leurs oreilles. Si vous ne les utilisez pas, vous pouvez les placer ici, sur le gros autocollant.

[*Français*]

Je me présente. Je suis Michèle Audette, Innue et présidente de ce comité, sénatrice pour la région de [*mots prononcés en innu-aimun*], au Québec.

[*Traduction*]

Je vais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire micmac.

Le sénateur McNair : Bienvenue. John McNair, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Pate : Bienvenue. Je suis Kim Pate et je vis ici sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinaabe.

La sénatrice McCallum : Bienvenue au Sénat. Nous sommes ravis de vous avoir parmi nous. Je suis Mary Jane McCallum, d'origine crie, du territoire du Traité n° 10, région du Manitoba.

Le sénateur Tannas : Bonjour. Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Francis : Bonjour. Brian Francis, d'Epekwitk, Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, du territoire du Traité n° 7, parc national Banff, Alberta.

The Chair: Thank you.

I also want to acknowledge the people from Human Resources — welcome to this committee — and the students, the leaders of today and tomorrow, from Carleton University who are involved with Professor Randy Boswell.

Today is a special day. Somebody is celebrating life. He will take the chair because, as you know, when we started this bill, Bill S-2, I recused myself.

[*Translation*]

We will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

As the bill's sponsor, I would remind you that I recused myself from the position of chair for all of the meetings at which we will study this bill. In so doing, I wish to honour the neutrality of the chair of a Senate committee.

[*English*]

When Senator Greenwood is absent, we agreed that Senator Prosper would chair the meeting.

Senator Paul Prosper (Acting Chair) in the chair.

The Acting Chair: Thank you, Senator Audette, for your kind remarks. It's an honour and privilege to chair this very important meeting today.

I would now like to introduce our first witnesses. Please welcome, via video conference, from the Assembly of First Nations Quebec-Labrador, Chief Francis Verreault-Paul; and at the table with us today, from the O'Chiese First Nation, Chief Phyllis Whitford; and James Cook, Indigenous traditional knowledge keeper and mental health worker, as an individual. Thank you all for joining us today.

Our witnesses will be providing opening remarks of approximately five minutes. Please take note of that. That will be followed by a question-and-answer session with senators.

I now invite Chief Verreault-Paul to give his opening remarks.

[*Translation*]

Chef Francis Verreault-Paul, Assembly of First Nations Quebec-Labrador: [*Indigenous language spoken*] Thank you. Mr. Chair [Technical difficulties] —

La présidente : Merci.

Je tiens également à remercier les membres du service des ressources humaines — bienvenue à ce comité — et aux étudiants de l'Université Carleton, les leaders d'aujourd'hui et de demain, qui collaborent avec le professeur Randy Boswell.

Aujourd'hui est une journée spéciale. Quelqu'un célèbre la vie. Il assumera la présidence car, comme vous le savez, quand nous avons entamé l'étude de ce projet de loi, le projet de loi S-2, je me suis récusée.

[*Français*]

Nous allons continuer notre étude sur le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

En tant que marraine de ce projet de loi, je vous rappelle que je me suis récusée à titre de présidente pour l'ensemble des réunions du comité où l'on étudiera ce projet de loi. Je souhaite aussi, par ce geste, faire honneur à la neutralité de la présidence d'un comité sénatorial.

[*Traduction*]

Lorsque la sénatrice Greenwood est absente, nous avons convenu que le sénateur Prosper préside la réunion.

Le sénateur Paul Prosper (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Merci, sénatrice Audette, de vos aimables paroles. C'est un honneur et un privilège de présider cette réunion très importante aujourd'hui.

J'aimerais maintenant présenter nos premiers témoins. Nous accueillons, avec vidéoconférence, de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, le chef Francis Verreault-Paul, et à la table avec nous aujourd'hui, de la Première Nation O'Chiese, la chef Phyllis Whitford, et James Cook, gardien du savoir traditionnel autochtone et intervenant en santé mentale, à titre personnel. Merci à vous tous de vous joindre à nous aujourd'hui.

Nos témoins feront des déclarations liminaires d'environ cinq minutes. Veuillez en prendre note. Elles seront suivies d'une séance de questions et de réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant le chef Verreault-Paul à faire sa déclaration liminaire.

[*Français*]

Chef Francis Verreault-Paul, Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador : [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Merci. Monsieur le président [Difficultés techniques]...

[English]

The Acting Chair: Excuse me. I'm sorry. My apologies, Chief.

Mr. Verreault-Paul: Yes?

The Acting Chair: We're just working on a translation issue here. We will get you to hold on while we work through those logistics. Thank you.

Mr. Verreault-Paul: No problem. Perfect.

The Acting Chair: We are going to go to the next speaker while those issues get worked out. I will now invite Chief Phyllis Whitford to give her opening remarks.

Chief Phyllis Whitford, O'Chiese First Nation: Good morning. I want to begin by saying thank you to all the ministers and everyone in the room for inviting us to speak on the rights of our future generation.

I would like to acknowledge that I am a visitor in this territory. Again, my name is Phyllis Whitford. I am an Anishinaabe of the O'Chiese First Nation. We reside in the western foothills of the Rocky Mountains in Alberta. I also am here on behalf of our allies Onion Lake Cree Nation and Sturgeon Lake Cree Nation. Our nations have been here long before the state of Canada and its provinces.

When the Royal Proclamation of 1763 was proclaimed by King George III, it related to the rights of the collective. It was a foundation to bring peace and coexistence to the First Peoples of the land and the settlers coming onto Turtle Island. Since its creation in 1867, Canada has been in the process of taking our collective rights and transforming them to individual rights.

This committee has largely focused on the rights of individuals and not on the Treaty rights of the nations on Turtle Island. We recognize the committee has focused on Bill S-2. Canada and the committee have focused on the right of the individual rather than the collective. The legislative changes that have been proposed are not going to deal with the present issue where children of 6(2) are not being presently registered, and they will not be registered through this proposed amendment.

The original process of the Indian Act was to determine who was an Indian, and it violated our Treaty rights. The origin of Treaty rights is our rights, and they do not come from the Indian Act.

Canada has also contradicted its position on membership. For example, O'Chiese First Nation has been exercising its own authority through the membership act since 1987. However,

[Traduction]

Le président suppléant : Excusez-moi. Je suis désolé, chef.

M. Verreault-Paul : Oui?

Le président suppléant : Nous sommes en train de résoudre un problème avec l'interprétation. Nous vous demandons de patienter un instant pendant que nous réglons ces détails logistiques. Merci.

M. Verreault-Paul : Sans problème. Parfait.

Le président suppléant : Nous allons céder la parole à la prochaine intervenante pendant que nous réglons ces problèmes. J'invite maintenant la chef Phyllis Whitford à faire sa déclaration liminaire.

Chef Phyllis Whitford, Première Nation O'Chiese : Bonjour. Je veux tout d'abord remercier tous les ministres et toutes les personnes dans la salle de nous avoir invités à parler des droits de notre génération future.

Je tiens à signaler que je suis une visiteuse sur ce territoire. Je m'appelle Phyllis Whitford. Je suis une Anishinaabe de la Première Nation O'Chiese. Nous vivons dans les contreforts occidentaux des Rocheuses, en Alberta. Je suis également ici au nom de nos alliés, la nation crie d'Onion Lake et la nation crie de Sturgeon Lake. Nos nations sont ici depuis bien avant la création de l'État du Canada et de ses provinces.

Quand la Proclamation royale de 1763 a été promulguée par le roi George III, elle portait sur les droits de la collectivité. Elle constituait le fondement de la paix et de la coexistence entre les premiers occupants du territoire et les colons qui arrivaient sur l'île de la Tortue. Depuis sa création en 1867, le Canada s'efforce de transformer nos droits collectifs en droits individuels.

Ce comité s'est principalement concentré sur les droits individuels et non pas sur les droits issus de traités des nations sur l'île de la Tortue. Nous reconnaissons que le comité s'est concentré sur les droits individuels plutôt que sur les droits collectifs. Les modifications législatives qui ont été proposées ne régleront pas le problème actuel, à savoir que les enfants visés par le paragraphe 6(2) ne sont pas enregistrés à l'heure actuelle et ne le seront pas non plus à la suite de cette modification législative.

Le processus initial de la Loi sur les Indiens visait à déterminer qui était un Autochtone, et il violait nos droits issus de traités. Les droits issus de traités trouvent leur origine dans nos droits, et ils ne découlent pas de la Loi sur les Indiens.

Le Canada a également contredit sa position sur l'appartenance. Par exemple, la Première Nation O'Chiese exerce son droit par l'entremise de la loi sur l'appartenance

Indian Affairs continues to process membership applications without any reference to the O'Chiese First Nation membership act. This is a true violation of the law.

In our collective, the individual is protected. We're not only Treaty Nations, but we're First Peoples of this land. We are the leaders that represent all our members, from the youngest to the eldest. I recognize that this committee has focused its attention on organizations, but I want it duly noted that we are not an organization, and it also violates our Treaty rights.

At the time of Treaty making, the Treaty Commissioner, on behalf of the Crown, asked our leaders, "Who are your people?" What is it from this very simple question that our Treaty pay lists were created? After this, the state of Canada created its own rules and restrictions on our Treaty rights to determine our membership. I would like it noted that membership is a Treaty right in our nations.

Canada also has a fiduciary responsibility to Treaty First Nations. However, it has continued to provide inadequate funding based on outdated formulas and mechanisms. I recommend in this review that funding needs to be supported by free, prior and informed consent.

First Nations have been represented on numerous occasions at the UN, particularly in the Committee on the Elimination of Racial Discrimination. This committee has directed Canada that our free, prior and informed consent must be validated. However, it's been recognized that Canada has chosen to give funding to organizations and call it consultation. This is also another violation to the Treaty right holders.

In the last Throne Speech, delivered by His Majesty, King Charles III made specific reference to our free, prior and informed consent.

We ask this committee to recognize and implement our Treaty rights in this review on Bill S-2. I challenge this committee to exercise Canada's agenda to validate equitable mechanisms and funding based on free, prior and informed consent. This is an opportunity to determine and revitalize our natural structures in accordance to our natural family and membership laws.

In conclusion, I strongly believe there are solutions to adequate funding to exercise our rights. Thank you.

depuis 1987. Toutefois, le ministère des Affaires autochtones continue de traiter les demandes sans faire référence à la loi sur l'appartenance de la Première Nation O'Chiese. Il s'agit là d'une véritable violation de la loi.

Dans notre collectivité, l'individu est protégé. Nous ne sommes pas seulement des nations signataires de traités, mais nous sommes aussi les premiers occupants de ce territoire. Nous sommes les dirigeants qui représentent tous nos membres, des plus jeunes aux plus âgés. Je reconnaissais que ce comité a concentré son attention sur les organisations, mais je tiens à préciser que nous ne sommes pas une organisation, et cela viole également nos droits issus de traités.

Au moment de conclure le traité, le commissaire aux traités, au nom de la Couronne, a demandé aux dirigeants, « Qui sont les membres de votre peuple? » C'est à partir de cette question très simple que nos listes de paiement au titre des traités ont été créées. Par la suite, l'État du Canada a créé ses propres règles et restrictions sur nos droits issus de traités pour déterminer notre appartenance. Je tiens à souligner que l'appartenance est un droit issu de traités dans nos nations.

Le Canada a également une responsabilité fiduciaire envers les Premières Nations signataires d'un traité. Cependant, il continue d'octroyer du financement insuffisant, calculé selon des formules et des mécanismes désuets. Je recommande dans cette étude que le financement soit soutenu par un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Les Premières Nations ont été représentées à de nombreuses occasions aux Nations unies, plus particulièrement au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Ce comité a demandé au Canada de valider notre consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Toutefois, il a été reconnu que le Canada a choisi d'accorder du financement à des organisations et d'appeler cela une consultation. C'est une autre violation à l'égard des titulaires de droits issus de traités.

Le dernier discours du Trône prononcé par Sa Majesté le roi Charles III a fait précisément référence à notre consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Nous demandons à ce comité de reconnaître et de mettre en œuvre nos droits issus de traités dans le cadre de cette étude du projet de loi S-2. Je mets au défi ce comité de mettre en œuvre le programme du Canada visant à valider les mécanismes équitables et le financement basé sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. C'est une occasion de déterminer et de revitaliser nos structures naturelles conformément à nos lois naturelles sur la famille et l'appartenance.

Pour conclure, je suis convaincue qu'il existe des solutions pour obtenir du financement adéquat afin d'exercer nos droits. Merci.

The Acting Chair: Thank you.

James Cooke, Indigenous traditional knowledge keeper and mental health worker, as an individual: Good morning. *Tansi. [Indigenous language spoken.]*

I come to you today in her spirit. My government name, as everybody can see, is James Cooke. I come here today in the spirit of my grandmother, and I say that, my *nookomis*, because it is her that brought me here today. The reason I say that is she is a woman I never met, a woman who passed away when I was two years old. She died of alcoholism. She was a woman who lost her rights as an Anishinaabe woman a long time ago. It took me 30 years to put that puzzle back together and to reconnect who my family was. That process was not an easy journey because when I started to identify who my grandmother was, I reached out to governments, I reached out to agencies, I reached out to everybody, only to be told, “This person does not exist; she is nowhere to be found on any records.”

You know, I truly believe everything led me through her spirit. And the reason I say that is, every door that closed, another window opened. Us, as Anishinaabe People, we always look at how do we move forward in a good way? How do we collectively find the best way to navigate to the best results of who we are? That is what I was always taught: never, ever look backward. Always move forward.

In the process of trying to find out who my grandmother was — like I said, it took me 30 years — in those 30 years, it presented me with a lot of different obstacles. Number one, I had to reach outside of what I realized in trying to get information.

When you think back to the 1960s and 1970s, the residential school that my grandmother went to burnt down in 1966. All information was destroyed. All of a sudden, I had introduction, again, led by spirit, and was introduced to a gentleman by the name of Father Maurice. He was a gentleman out of Thunder Bay, Ontario, who had the records for the CN and CP Railways, and he was able to provide me with a direction. When I went and asked him for help, he finally agreed to help. However, he also said, “I will never ever fulfill all the requests that I have here before me because you’re not the only one looking for answers in regard to your Anishinaabe heritage and who are you.” But I asked him, “Would you mind showing me the direction? How do I navigate through these books? How do I navigate to do what I need to do?”

I knew I was Anishinaabe before I even regained treaty. I knew that. There was something inside me, and I always realized and respected that spirit. In short, I was able to go through books and books of records, and I was able to go back to my family history of 1874. It was not a simple journey; it was a journey that

Le président suppléant : Merci.

James Cooke, gardien du savoir traditionnel autochtone et intervenant en santé mentale, à titre personnel : Bonjour. *Tansi [mots prononcés en langue autochtone]*

Je suis aujourd’hui devant vous en portant l’esprit de ma grand-mère. Mon nom officiel, comme tout le monde peut le voir, est James Cooke. Je viens ici aujourd’hui pour honorer l’esprit de ma grand-mère, ma *nookomis*, parce que c’est elle qui m’a amené ici aujourd’hui. Je dis cela parce que c’est une femme que je n’ai jamais rencontrée, une femme qui est décédée quand j’avais deux ans. Elle est morte d’alcoolisme. Elle a perdu ses droits en tant que femme anishinaabe il y a longtemps. Il m’a fallu 30 ans pour recoller les morceaux et renouer avec ma famille. Ce processus n’a pas été facile, car lorsque j’ai commencé à découvrir qui était ma grand-mère, j’ai communiqué avec les gouvernements, les agences, tout le monde, pour qu’on me réponde ceci : « Cette personne n’existe pas; elle ne figure sur aucun registre. »

Je crois sincèrement que c’est son esprit qui m’a amené à faire ces démarches. Si je dis cela, c’est que quand une porte se ferma, une autre s’ouvrait. En tant que peuple anishinaabe, nous cherchons toujours à aller de l’avant de la meilleure façon possible. Comment, collectivement, pouvons-nous trouver le meilleur moyen d’obtenir les meilleurs résultats possibles en fonction de qui nous sommes? C’est ce qu’on m’a toujours enseigné : ne jamais regarder en arrière. Il faut toujours aller de l’avant.

Dans ma quête pour découvrir qui était ma grand-mère — comme je l’ai dit, il m’a fallu 30 ans —, au cours de ces 30 ans, je me suis heurté à de nombreux obstacles différents. Tout d’abord, j’ai dû aller au-delà de ce que je pensais savoir pour obtenir des renseignements.

Quand on repense aux années 1960 et 1970, le pensionnat où ma grand-mère a étudié a brûlé en 1966. Tous ces renseignements ont été détruits. Soudainement, j’ai eu une nouvelle révélation, guidée encore une fois par l’esprit, et on m’a présenté à un homme, le père Maurice. Il venait de Thunder Bay, en Ontario, et détenait les archives des chemins de fer du CN et du CP. Il a pu m’orienter dans mes recherches. Quand je lui ai demandé de l’aide, il a enfin accepté. Toutefois, il a également dit : « Je ne pourrai jamais répondre à toutes les demandes qu’on m’envoie parce que vous n’êtes pas le seul à chercher des réponses concernant votre héritage anishinaabe et votre identité. Mais je lui ai demandé, « Pourriez-vous m’expliquer la voie à suivre? Comment puis-je m’y retrouver dans ces archives? Comment puis-je m’y retrouver pour faire ce que je dois faire? ».

Je savais que j’étais Anishinaabe avant même que je retrouve mes droits issus de traités. Je le savais. Il y avait quelque chose en moi, et j’ai toujours été conscient de cet esprit et je l’ai respecté. Bref, j’ai pu consulter des documents et des archives, et remonter à l’histoire de ma famille en 1874. Ce n’était pas un

I had to go through. I had to understand the English language and how they presented it — all the misspellings and all the information that was never documented properly. But I was able to muddle through that. I say that because I think the drive for me was because of my loss of identity — loss of who I was — trying to understand who I was as an Anishinaabe male. For my family — I have a huge family. My family, again — here we are today, finally accepting the roots as Anishinaabe. I walked this way with my family for over 30 years, like I said, before anyone acknowledged that.

My journey has always brought me in and out of different components. One of the biggest components that was always brought forward to me was that I realized the struggles that I had to fight for, and one more thing was all those closed doors. One thing I realized, when I started working for government — I work for Correctional Service Canada — I realized paperwork only goes so far. I say that because you had to learn how to become vocal. You had to be able to learn to speak in a good way. You had to learn how to ask the right questions.

I worked in a system, in regard to Correctional Service Canada, with a bunch of men — I also worked with women at the same time but on a different level and component — but in a system that, in my mind, was a new residential school for this day and age. It's a new way of converting us as an Anishinaabe People. I say that because I was hired on as an individual, based upon my qualifications, my culture and my spirit, only for them to try to redefine who I was. They kept trying to change me to the point where I was actually asked to leave several times. I finally had to step away a few years back because of the racism, discrimination and harassment. I stayed and fought as much as I could because I understood the stories of the men who were incarcerated — that loss of identity, loss of purpose, loss of understanding who they were and having those connections. The majority of them had no clue who they were and how they were affiliated to whatever community. I knew that feeling far too well.

I am a proud member of Long Lake #58 First Nation, and it took me a long time to make that connection. One thing I always realized is that everything that has navigated me to where I am today — I am sitting here because of my grandmother today. The words I believe I'm speaking I hope are the words she would say, if maybe a little bit differently. She might be a little more polite. I have no idea.

The reality of this is that when you do move forward, when I look at the registration component, for myself, I know it was a struggle. I also knew it was a struggle for the men who were incarcerated to get their so-called identity and be recognized as Anishinaabe within the realms of how we see the status card and the government. And by doing what I did, it opened up — how do I say in so many different ways — a channel —

cheminement facile, mais je devais le faire. Je devais comprendre la langue anglaise et la façon dont elle était présentée, avec toutes ces fautes d'orthographe et tous les renseignements qui n'étaient jamais documentés correctement. Je me suis débrouillé. Je pense que ce qui me motivait, c'était ma perte d'identité, la perte de qui j'étais. J'essayais de comprendre qui j'étais en tant qu'homme anishinaabe, pour ma famille — et j'ai une grande famille. Nous voici aujourd'hui, acceptant enfin nos racines anishinaabes. J'ai parcouru ce chemin avec ma famille pendant plus de 30 ans, comme je l'ai dit, avant que quiconque ne le reconnaisse.

Mon cheminement m'a toujours amené à côtoyer différents éléments. L'un des grands obstacles auxquels je me suis heurté était les batailles que je devais mener et toutes les portes closes. Une chose que j'ai apprise, lorsque j'ai commencé à travailler pour le gouvernement — je travaille pour le Service correctionnel du Canada —, c'est que la paperasse a ses limites. Je dis cela parce qu'il fallait apprendre à s'exprimer. Il fallait apprendre à bien s'exprimer. Il fallait apprendre à poser les bonnes questions.

J'ai travaillé dans un système, au sein du Service correctionnel du Canada, avec un groupe d'hommes. J'ai aussi travaillé avec des femmes, mais à un niveau différent. C'est un système qui, à mon avis, était une nouvelle version des pensionnats indiens à notre époque. C'est une nouvelle façon de nous convertir en tant qu'Anishinaabe. Je dis cela parce que j'ai été embauché en tant que personne, en fonction de mes qualifications, de ma culture et de mon esprit, pour qu'on essaie ensuite de redéfinir qui je suis. On a essayé de me changer au point qu'on m'a demandé de partir à plusieurs reprises. J'ai enfin dû le faire en raison du racisme, de la discrimination et du harcèlement. Je suis resté et je me suis battu autant que j'ai pu parce que je comprenais les histoires des hommes incarcérés — cette perte d'identité, de raison d'être et de compréhension de qui ils étaient et de leurs liens. La majorité d'entre eux n'avaient aucune idée de qui ils étaient et de leur appartenance à une communauté quelconque. Je connaissais trop bien ce sentiment.

Je suis fier d'appartenir à la Première Nation de Long Lake n° 58. Il m'a fallu beaucoup de temps pour établir ce lien. J'ai toujours été conscient que ce qui m'a mené là où j'en suis aujourd'hui, c'est ma grand-mère. J'espère que les mots que je prononce sont ceux qu'elle aurait prononcés, même si je le fais un peu différemment. Elle aurait peut-être été un peu plus polie. Je n'en ai aucune idée.

Lorsqu'on va de l'avant, quand je regarde l'inscription, je sais que le processus a été difficile pour moi. Je savais aussi que c'était difficile pour les hommes incarcérés d'obtenir leur soi-disant identité et d'être reconnus comme Anishinaabe dans le cadre de la carte de statut et du gouvernement. En faisant ce que j'ai fait, cela a ouvert — comment dire, de tant de façons différentes — un canal...

The Acting Chair: Mr. Cooke, I'm sorry, but you will have to conclude.

Mr. Cooke: Sure, no problem. *Meegwetch*.

The Acting Chair: Thank you.

We will now proceed to questions from senators. Honourable colleagues, you each have a four-minute intervention, which includes questions and answers, with a 30-seconds head up, to ensure everybody gets the chance to ask at least one question.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I want to thank you both for what you have taught us today, for the people who are in prisons, with their loss of identity and who are probably forgotten in this conversation, and for the Chief saying, "Who are our People?" when you were getting the treaty rights.

I want to go to customary law. In addition to the recognition in UNDRIP of the right to a healthy natural environment, the rights to a healthy environment may have further implications in the context of Aboriginal and Treaty rights. While the nature and scope of the rights vary, courts have long recognized that Indigenous Peoples have the right to be free from government actions that would substantially deprive them of lands, resources, traditional practices, customs and traditions, including identity, and that the customary law has been recognized. In your two communities, is there a practice for customary law? How could we use it to further the conversations today?

Ms. Whitford: One of the things that's really important to me, not only as a Chief of our Nation but also as a mother, grandmother and *cápân* is that we are a Nation that is still very fluent in our language as well as rooted in our ceremonies, culture and all of who we are as O'Chiese People. One of the main things that we talk about as O'Chiese People is ensuring that our children are born with identity, language and our ways of practising who we are as First Nation People.

I can use myself as an example. Anishinaabe is my first language, my second language is Cree and my third language is English. I don't know any other way other than the O'Chiese way of living: how we conduct ourselves, how we live and navigate through life, and how we live to balance the two worlds that we live in. I believe that our children need that opportunity to continue living that lifestyle.

Le président suppléant : Monsieur Cooke, je suis désolé, mais vous devez conclure vos remarques.

M. Cooke : D'accord, pas de problème. *Meegwetch*.

Le président suppléant : Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous disposez chacun de quatre minutes, ce qui inclut les questions et les réponses. Je vous avertirai 30 secondes à l'avance pour que tout le monde puisse avoir l'occasion de poser au moins une question.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos déclarations. Je veux vous remercier tous les deux de ce que vous nous avez appris aujourd'hui, pour les personnes incarcérées qui ont perdu leur identité et qui ont probablement été oubliées dans cette conversation. Je remercie la cheffe d'avoir demandé, « Qui sont les membres de notre peuple? », lorsque vous avez obtenu les droits issus de traités.

Je veux parler du droit coutumier. En plus de reconnaître le droit à un environnement naturel sain dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ce droit peut avoir d'autres répercussions dans le contexte des droits ancestraux et issus de traités. Bien que la portée et la nature de ces droits varient, les tribunaux reconnaissent depuis longtemps que les peuples autochtones ont le droit d'être protégés de toute mesure gouvernementale qui les priverait de manière substantielle de leurs terres, de leurs ressources, de leurs pratiques traditionnelles, de leurs coutumes et traditions, y compris leur identité, et que le droit coutumier a été reconnu. Dans vos deux communautés, existe-t-il une pratique pour le droit coutumier? Pourrions-nous l'utiliser pour faire avancer les discussions d'aujourd'hui?

Mme Whitford : L'une des choses qui comptent beaucoup à mes yeux, non seulement en tant que cheffe de notre nation, mais aussi en tant que mère, grand-mère et *cápân*, c'est que nous sommes une nation qui maîtrise encore très bien sa langue et qui reste profondément attachée à ses cérémonies, à sa culture et à tout ce que nous sommes comme peuple de la nation O'Chiese. L'une des principales préoccupations de notre peuple est de veiller à ce que nos enfants naissent avec une identité, une langue et des pratiques qui leur permettent d'assumer leur appartenance au peuple des Premières Nations.

Je peux m'utiliser comme exemple. L'anishinaabe est ma langue maternelle, le cri, ma deuxième langue, et l'anglais, la troisième. Je ne connais aucun autre mode de vie que celui des O'Chiese : notre façon de nous comporter, notre façon de vivre et d'aborder la vie et notre façon d'équilibrer les deux mondes dans lesquels nous évoluons. Je crois que nos enfants doivent avoir cette possibilité de continuer à vivre selon ce mode de vie.

Yes, we were not affected by the residential school system; however, we were still damaged by the effects — the assimilation and colonization. We still felt oppression. However, we're at this time today where it's very critical to make sure that our children are connected and that we have protected their identity and spirit as O'Chiese People. Our ceremonies reflect that, as do our practices.

I believe a question was asked to me: What happens to those children who are lost in the membership code, where they're no longer deemed "status"? I really want to say to this group that you are the people who are going to make recommendations for us. Please think about those children. That way, they are rooted and connected in who we are as Treaty People. Thank you.

Senator Francis: The discriminatory provisions in the registration provisions of the Indian Act, specifically the second-generation cut-off, were created to reduce the number of registered First Nation People over time, thereby shrinking the population to whom Canada owes fiduciary duties and Treaty obligations. Various witnesses have linked this legislation to not only assimilation but also genocide. Do you agree with that perspective? Is Canada using the registration provisions in the Indian Act, including second-generation cut-off, to continue to destroy "Indians" in whole or in part, and should our committee act now to amend Bill S-2 to force Canada to end the discrimination once and for all and ensure the existence of First Nations into perpetuity through the one-parent rule?

Mr. Cooke: Wow. If that's a question, I love the question.

With regard to identity as Anishinaabe People, we don't look at ourselves as male or female down the line. When you look at the act and how people have to navigate how to become an Anishinaabe, it is very difficult. You have to have proof of who you are, and you have to be able to understand your identity. You have to understand the lineage and linkages with your family. It really takes away from that person being Anishinaabe. You are born Anishinaabe. You are born in spirit, you are born in love and you are born in all those components. Who are we to say who is Anishinaabe, and who are we to say who is not? It is a very fine and difficult line.

When you look at how we have to prove ourselves as Anishinaabe People — for example, I can speak of those I know who are struggling to prove who they are because they cannot find the paperwork of their lineage that supports who they are. That makes it very difficult. We are excluding a whole whack of

Il est vrai que nous n'avons pas été touchés par le système des pensionnats indiens. Nous avons tout de même subi les effets de l'assimilation et de la colonisation. Nous avons ressenti l'oppression. Cependant, nous sommes aujourd'hui à un moment où il est essentiel de veiller à ce que nos enfants restent connectés et de protéger leur identité et leur esprit en tant que membres du peuple O'Chiese. Nos cérémonies en sont le reflet, tout comme nos pratiques.

Je crois qu'on m'a posé une question : que se passe-t-il avec les enfants qui sont perdus dans le système d'appartenance, qui ne sont plus considérés comme ayant un statut? Je tiens vraiment à vous dire que vous serez les personnes qui formuleront les recommandations pour nous. Je vous prie de penser à ces enfants. De cette façon, ils seront attachés et liés à qui nous sommes en tant que peuple visé par les traités. Merci.

Le sénateur Francis : Les dispositions discriminatoires sur l'inscription dans la Loi sur les Indiens, plus particulièrement celles sur l'exclusion après la deuxième génération, ont été édictées pour réduire le nombre de membres inscrits des Premières Nations au fil du temps et pour que s'amenuise, par le fait même, la population envers laquelle le Canada a des obligations fiduciaires et des obligations prévues dans les traités. Divers témoins ont relevé dans cette loi des intentions d'assimilation, voire de génocide. Partagez-vous ce point de vue? Le Canada se sert-il des dispositions sur l'inscription de la Loi sur les Indiens, notamment les dispositions sur la restriction après la deuxième génération, pour continuer à détruire les « Indiens » en totalité ou en partie? Le comité devrait-il faire le nécessaire immédiatement pour modifier le projet de loi S-2 afin d'obliger le Canada à mettre fin à la discrimination une fois pour toutes et à assurer l'existence perpétuelle des Premières Nations au titre de la règle du parent unique?

M. Cooke : J'adore cette question.

À propos de notre identité comme membre de la nation anishinabe, nous ne nous considérons pas comme des hommes et des femmes d'une même souche. Les démarches qu'il faut entreprendre pour devenir Anishinaabe conformément à la loi sont très rébarbatives. Il faut fournir une preuve d'identité et comprendre ses origines de même que connaître sa généalogie et ses liens familiaux. Ce processus est réducteur pour ceux qui sont nés Anishinabe dans leur esprit et dans l'amour et qui réunissent toutes les composantes. Qui sommes-nous pour dire qui est Anishinabe et qui ne l'est pas? La ligne est vraiment mince.

Les efforts nécessaires pour prouver son appartenance au peuple anishinabe sont considérables. C'est un parcours très difficile. Par exemple, des personnes que je connais ont du mal à prouver qui elles sont parce qu'elles ne trouvent pas les documents sur leur généalogie qui pourraient l'attester. Une

our own People because they cannot prove who they are; yet, in spirit, they know who they are.

So is it discrimination? Yes, I truly believe it is.

Ms. Whitford: I want to go back to where I had mentioned the Royal Proclamation. Basically, it is a foundation to bring peace and coexistence, but what does that mean? First of all, we are the First People of this land. Before settlers came in, we had our own governance, structures and organization in how we functioned as First Peoples.

That being said, I was just saying this to my co-workers — the ladies who work with me — it is like, for hundreds of years, trying to pound a square peg into a round hole. That's what it is. We don't fit into that colonial system and the effects of that, where we have been beaten — that square peg in a round hole — and the effects of oppression, racism, discrimination, all of those, come into effect. We don't fit that system. The last 100 years describe that. It just doesn't fit.

I would like to say that the O'Chiese have been very fortunate such that we were able to maintain our natural laws in accordance with how our families, membership and community function. It is beyond the typical Western look of family. We are more than just "a parent, two children and a dog." We come with a huge family. In our systems, we honour the grandmothers, great-grandmothers, aunts, uncles, cousins, nephews and nieces. We have that internal system within our communities that is still very loud and valid and that needs to be recognized, for sure.

Senator Francis: Thank you.

Senator Pate: Thank you to our witnesses for appearing. It is good to see you both.

We have been urged to pass this legislation without amending it to correct some of the folks who would be left behind. I would like to hear from both of you what your suggestions to us are.

Ms. Whitford: We anticipated that question.

We go back to the original Treaty. We go back to my grandfather's interpretation of what "Treaty" meant: coexistence. When you define "coexistence," that meant that the settlers coming to Turtle Island needed to accept who we are — our identities, our systems, our natural organizations. I worry about the life of our membership — our land base. The Indian Act legally binds Canada to continue their fiduciary responsibility, and I see strangers making decisions for my grandchildren. That is worrisome to me, and that is why I am here today: to speak for those children. There are people out there making decisions for

multitude de personnes sont exclues parce qu'elles ne peuvent pas prouver leur identité, même si elles se savent Anishinabe dans leur for intérieur.

Ce processus est-il discriminatoire? J'en suis convaincu.

Mme Whitford: Je voudrais revenir à la Proclamation royale. Essentiellement, ce texte jette les fondements de la paix et de la coexistence, mais qu'est-ce que cela signifie? Tout d'abord, nous sommes les premiers habitants du territoire. Avant l'arrivée des colons, nous avions notre propre système de gouvernance, nos propres structures et notre propre organisation qui encadraient notre fonctionnement comme premiers habitants.

Toutefois, comme je le disais à mes collègues — les dames qui travaillent avec moi —, nous avons essayé d'accomplir l'impossible pendant des siècles. Il faut convenir que nous ne cadrons pas dans le système colonial. Par conséquent, depuis que nous avons été battus — coincés dans une impasse —, nous subissons les effets de l'oppression, du racisme et de la discrimination inscrits dans la loi. Les 100 dernières années confirment que nous ne pouvons pas fonctionner dans le système. En fait, nous n'entrerons jamais dans le moule.

La Première Nation des O'Chiese a été très chanceuse de pouvoir conserver ses lois naturelles en harmonie avec le fonctionnement de nos familles, de notre appartenance à la nation et de notre collectivité. Notre conception de la famille est plus large que la conception occidentale fondée sur le modèle « deux parents, deux enfants et un chien ». Nous faisons partie d'une immense famille. Nous honorons nos grands-mères, nos arrière-grands-mères, nos tantes, nos oncles, nos neveux et nos nièces. Nos collectivités sont soutenues par ce système encore très fort et très valide, et cette organisation doit être reconnue.

Le sénateur Francis : Merci.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins d'être avec nous. C'est un plaisir de vous voir tous les deux.

Nous avons été pressés d'adopter ce projet de loi sans apporter d'amendements pour corriger la situation des personnes qui seraient exclues. J'aimerais entendre vos suggestions.

Mme Whitford : Nous nous attendions à cette question.

Il faut remonter au traité original et à la signification que donnait mon grand-père aux traités, dont la finalité était, selon lui, la coexistence. Selon le principe de coexistence, les colons venus sur l'île de la Tortue devaient accepter qui nous étions — notre identité, nos systèmes et notre organisation naturelle. Je crains pour l'intégralité de notre nation — et de notre territoire. La Loi sur les Indiens oblige le Canada à assumer sa responsabilité fiduciaire, et je vois des étrangers prendre des décisions pour mes petits-enfants. Ce sont mes inquiétudes qui m'ont amenée ici pour parler au nom de ces enfants. Des gens

us. I really appreciate and am open to more discussion. I think about the four or five minutes we have to speak. There is so much we would love to bring to this table just to make sure that our children are heard, as well as those who are not born yet. I want to see our children have the future that we have today and ensure that their rights and their identity are still recognized — and those promises of what “Treaty” is. In my opinion, “Treaty” is what I know as we interpret among the O’Chiese and that was to make sure that we coexisted with the settlers and accepted each other’s differences. It was also never forgetting that we are the First Peoples of this land.

Mr. Cooke: When I think about that question, several things come to mind.

As Anishinaabe People, we have what we call our Traditional Laws. Our Traditional Laws govern how we move forward in our communities. When I talk about our Traditional Laws, I’m talking about how we move forward in a good way. When we come into life, we realize our children are gifts; each one of these children is recognized as a gift coming in. That child is brought into ceremony ASAP. That child is given a name, clan, direction and purpose. Everything we do where I come from always starts with ceremony — always acknowledging the land and water — everything that moves us forward in a good way.

When you look at how we navigate — and I totally agree with my cohort sitting beside me — it’s sad that now we have shared our knowledge, teachings and values, only to have people misconstrue and misinterpret it, and then try to tell us how to do it differently. We need to have these voices again with our true Elders and Knowledge Keepers. They are the ones who have that experience and that great connection to the greater well-being. I truly believe that is what will bring things forward.

Also, there needs to be that great respect for what I call Spirit. That’s how I personally look at this: How do we do this? My grandmother used to say this all the time: Right thoughts and right actions always bring forth the right results. Interpreted in the simplest way, you have to involve the people.

Senator Pate: Mr. Cooke, when you and I first met, you were doing very laudable work in Stony Mountain with men imprisoned there. Can you comment on the impact of incarceration as it has been described as the current residential school? What do you think the difference could have been for many of the men you have worked with if they had had the opportunity to be part of community and be recognized in the way that this bill argues they should be?

Mr. Cooke: I worked in Stony Mountain Institution for approximately 17 years. I left about six years ago. At that time, 75% of the prison population base was Indigenous. Within that 75%, there were a lot of men who didn’t have a clue who they

prenaient des décisions pour nous. Je suis ouverte au dialogue et je serais très reconnaissante d’y participer. Les quatre ou cinq minutes qui nous sont allouées devant le comité ne sont pas suffisantes pour dire tout ce que nous avons à dire pour nous assurer que la voix de nos enfants et de ceux qui ne sont pas encore nés est entendue. Je veux que les prochaines générations aient le même avenir que nous et que leurs droits et leur identité soient encore reconnus — et que se réalise la promesse de la nature même des traités. La nation O’Chiese interprète les traités comme un moyen d’assurer notre coexistence avec les colons et le respect mutuel de nos différences. Les traités rappellent aussi que nous sommes les premiers habitants.

M. Cooke : Lorsque je réfléchis à cette question, plusieurs choses me viennent à l’esprit.

Les membres de la nation anishinaabe ont ce qu’ils appellent leurs lois traditionnelles, qui gouvernent le fonctionnement dans nos collectivités. Nos lois traditionnelles assurent notre cheminement dans la vie. À sa naissance, chaque enfant est considéré comme un cadeau par ses parents. Le plus rapidement possible, une cérémonie est organisée autour de lui pour l’accueillir. On lui donne un nom et un clan et on lui confie un parcours et une mission. Là d’où je viens, tout ce que nous faisons commence par une cérémonie — par une reconnaissance de la terre et de l’eau — pour souligner notre progression dans le bon sens.

En regardant notre parcours — je suis d’accord avec ma collègue assise à mes côtés —, il est triste de constater que les savoirs, les enseignements et les valeurs que nous avons communiqués ont ensuite été déformés par des gens qui essaient de nous montrer comment faire les choses différemment. Il est temps de faire entendre la voix des aînés et des gardiens du savoir parce que ce sont eux qui possèdent l’expérience et la grande connexion au bien-être naturel. Je crois sincèrement que cela nous aidera à avancer.

Il faut aussi montrer un grand respect pour ce que j’appelle l’esprit. Personnellement, j’essaie toujours de trouver la bonne manière de faire les choses. Ma grand-mère disait tout le temps que les bonnes pensées et les bonnes actions produisent de bons résultats. En quelques mots, il faut mobiliser les gens.

La sénatrice Pate : Monsieur Cooke, lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois, vous faisiez du travail admirable avec les détenus à l’établissement de Stony Mountain. Pourriez-vous parler des conditions d’incarcération dans ces établissements qui sont décrits comme de nouveaux pensionnats? Quelle serait la vie de bon nombre de ces hommes s’ils avaient eu la possibilité de faire partie de la communauté et d’être reconnus de la manière préconisée par le projet de loi?

M. Cooke : J’ai travaillé à l’établissement de Stony Mountain pendant environ 17 ans. J’ai quitté mon poste il y a environ six ans. À ce moment-là, 75 % de la population carcérale était autochtone. Bon nombre de ces hommes n’avaient aucune idée

were, who had lost their identity and sense of purpose and were affiliated with situations, people, events and gangs and whatever else you wanted to do. The sad part about it is that within Correctional Services Canada, and it's my opinion, it has become the new residential school because it is now trying to create rules, regulations and formulate ideas that they think best suit the men in the institution. One of the newest programs they developed a few years back was ICPM. ICPM, in my opinion, was a program that one size fits all. It didn't really break down the individuals as to who they were.

In regard to ceremony, for those of us who practise ceremonies within the institution, we were taken away from that and told we were not allowed to performance ceremonies. We were not allowed to take men into that process of healing. Any time we did anything with regard to that healing component, it all of a sudden became an issue. How do I put this gently? I was an Indigenous program officer, and what that meant was, in our field, any position that became vacant now got filled by a non-native. I have nothing against non-natives. But when you start to put that component in, there was a huge reaction and decline in regard to how men were treated because now you had people who did not speak the language and did not know the culture and did not know who they were. Yet, they are trying to teach us how to be Anishinaabe.

Senator Tannas: Thank you, witnesses, for being here.

Chief Whitford, I want to just ask a couple of questions around your comments with respect to status granted by the government versus membership in your community and people that you know are members of your community. I think I heard you say that there was a disconnect that was concerning you with respect to people being granted status that were not members of your community. I just wondered if you were signalling some kind of a problem there, or maybe I just didn't hear it right.

Also, we have heard a lot about the urgency of dealing with the second-generation cut-off and, in particular, that now there are in the community children of members with 6(2) status such that now there are children with no status, which equals no funding. They need to be educated, looked after, health, etc. Is that particular issue showing itself financially in your community, or is it either not yet an issue or not an issue at all?

Ms. Whitford: Those are huge questions, for sure.

I want to back up a little bit. We talk about funding. Is it becoming an issue? It has always been an issue. I want to go back to our living example at O'Chiese. Funding is based on population. Funding is based on the statistics of our membership with the nation. Now, today, O'Chiese people are at about

de leurs origines. Sans identité et sans but dans la vie, ils trempaient dans toutes sortes de situations et d'événements et s'affiliaient à toutes sortes d'individus et de gangs. Le plus triste dans tout cela, c'est de voir que les établissements de Service correctionnel du Canada sont devenus, à mon humble avis, les nouveaux pensionnats parce qu'ils mettent en place des règles et des règlements et formulent des idées qui selon eux répondent le mieux aux besoins des détenus. Un des programmes mis sur pied il y a quelques années est le Modèle de programme correctionnel intégré. Cette solution passe-partout ne tient pas compte selon moi de l'identité de chaque individu.

Parlons des cérémonies. Ceux d'entre nous qui organisaient des cérémonies dans l'établissement ont été privés de cette activité. On leur a dit que les pratiques rituelles étaient interdites. Nous n'étions pas autorisés à entreprendre de processus de guérison avec les détenus. Chaque activité qui comptait une composante de guérison devenait soudainement un problème. Je vais essayer de présenter les choses poliment. J'étais un agent du programme autochtone, mais à un certain point, tous les postes vacants dans notre domaine devaient être pourvus par des non-Autochtones. Je n'ai rien contre les non-Autochtones, mais l'intégration de cette composante entraînait une énorme réaction et une détérioration du traitement des détenus parce que les agents ne parlaient pas la langue et ne connaissaient ni la culture ni l'identité des détenus. Pourtant, ils essaient de nous apprendre comment être Anishinaabe.

Le sénateur Tannas : Je remercie les témoins de leur présence parmi nous.

Cheffe Whitford, je voulais vous poser deux questions sur les commentaires que vous avez formulés à propos de ce qui oppose, d'une part, le statut accordé par le gouvernement, et d'autre part, l'appartenance à votre collectivité et aux personnes que vous connaissez qui en font partie. Si j'ai bien compris, vous avez parlé d'un décalage qui vous préoccupe concernant les personnes qui ont obtenu un statut, mais qui ne sont pas membres de votre communauté. Voulez-vous signaler un problème, ou aurais-je mal interprété vos propos?

Par ailleurs, nous avons beaucoup discuté de l'urgence de régler la question de l'exclusion après la deuxième génération, surtout que la communauté compte des enfants de membres inscrits au titre du paragraphe 6(2), qui ne possèdent donc ni statut ni financement. Ils doivent pourtant aller à l'école ou à la garderie et recevoir des soins de santé. Cette situation a-t-elle une incidence financière dans la communauté, à moins que ce ne soit pas encore ou pas du tout un problème?

Mme Whitford : Ce sont des questions très importantes.

Je vais remonter un peu dans le temps. À la question de savoir si le financement est devenu un problème, je répondrais que cela a toujours été difficile. Prenons l'exemple de la nation O'Chiese. Le financement est établi par rapport à la population et aux statistiques sur les effectifs. Aujourd'hui, le peuple O'Chiese

1,500 membership. Our funding from Indigenous Services Canada is funded at 800. We were at 800 members 10 or 20 years ago. That funding is severely outdated. I was just asking to verify the funding that we get for housing. It is based on outdated population data that doesn't truly reflect what they are today. So that is an issue. It has always been an issue. I urge all of you to review that piece. We are always at a place where we are 10, 20, 30 years behind in the data in the system. We update our membership yearly, monthly, quarterly. We provide as much support as we can to families in all aspects, from housing to health to CFS, to education. But that funding is severely outdated. It doesn't reflect the true membership in the nation.

Is it urgent? Of course it is urgent. It was urgent 100 years ago. It was urgent the day the Indian Act determined how we should have our membership. Again, I go back to our systems — our natural systems as family, our natural systems as members of our community. I look at our membership and the genealogy, the relationships and the ties. When I look at the Indian Act, it is again that colonial system being imposed on us to determine who I am as a woman. Am I Anishinaabe? Am I a status Indian? Am I a Treaty person?

Those are the considerations I would really like to put on the table. I urge all of you — please, you are the decision makers. You are that body that is going to make recommendations. Talk amongst yourselves, but I think for all of us coming here, we all need to make sure that we make the best decisions for our children today and those pending on that section 6(2) and those yet unborn. Thank you.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Audette: Thank you so much for your presentations, your words, your stories and for being in this room with us.

I just want to understand. You mentioned, Chief, 800 members recognized. I'll speak Indian Act language, but I don't like it. I just want to understand. You have more membership citizens, but Ottawa recognized only 800?

Ms. Whitford: As an example, I asked our housing department, our administrator, to review our funding, and I asked people at ISC to say what is the formula being used to fund any of our services. One is based on membership. So what is the number they use? That number was used from 10 or 15 years ago when O'Chiese were like 800. Now, we are at 1,500, so we

compte environ 1 500 membres, mais Services aux Autochtones Canada nous octroie un financement pour 800 membres, ce qui correspond aux données datant de 10 ou de 20 ans. Le financement est franchement désuet. J'ai vérifié quelles sommes nous recevions pour le logement. Le financement est fondé sur des données démographiques obsolètes qui ne correspondent pas à la situation actuelle. Ce problème a toujours existé. Je vous exhorte, honorables sénateurs, à réviser cette politique. Les données dans le système accusent encore un retard de 10, de 20 ou de 30 ans. Nous mettons à jour les statistiques sur nos effectifs chaque année, chaque mois et chaque trimestre. Nous fournissons tout le soutien que nous pouvons pour aider les familles à répondre à leurs besoins allant du logement à la santé en passant par les services à l'enfance et à la famille de même qu'à l'éducation. Malheureusement, il y a un écart abyssal, car le financement ne tient pas compte de notre population actuelle.

Quant à l'exclusion après la deuxième génération, c'est de toute évidence une question urgente. Ce l'était il y a 100 ans, le jour où la Loi sur les Indiens a dicté comment nous allions décider de l'appartenance à nos collectivités. Je reviens encore une fois à nos systèmes — nos systèmes naturels qui encadrent les familles et les membres de nos collectivités. Les critères de notre appartenance et la généalogie, les relations et les liens ne cadrent pas avec la Loi sur les Indiens, dont l'objet est d'imposer un système colonial qui détermine mon identité en tant que femme. Suis-je Anishinabe, Indienne inscrite ou personne visée par un traité?

Ces questions exigent un débat. Je le demande instamment à chacun d'entre vous — vous êtes les décideurs — puisque vous formulerez les recommandations. Parlez-en entre vous, mais je pense que toutes les personnes venues témoigner veulent avoir la capacité de prendre les meilleures décisions pour nos enfants, pour les personnes visées par le paragraphe 6(2) et ceux qui ne sont pas encore nés. Merci.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Audette : Merci beaucoup de nous faire part de vos observations, de vos paroles et de vos histoires. Merci de votre présence parmi nous.

Je voudrais comprendre quelque chose. Vous avez mentionné, cheffe Whitford, que 800 membres étaient reconnus. Je vais employer les termes de la Loi sur les Indiens, mais ce n'est pas de gaieté de cœur. Je veux seulement comprendre. Ottawa a reconnu seulement 800 membres de vos effectifs, même si vous êtes plus nombreux?

Mme Whitford : Par exemple, j'ai demandé à notre département du logement, notre administrateur, d'examiner notre financement, et j'ai demandé aux agents de Services aux Autochtones Canada de dire quelle était la formule employée pour financer nos services. Une des formules se fonde sur les effectifs. Le ministère utilise les chiffres qui étaient valides il y a

are using severely outdated data that reflects the terrible discrepancies in our funding.

Senator Audette: I have another question for the two of you.

Forty years ago, our mothers were sitting where you are to denounce the Indian Act — a few men also, but mostly women — and now some of us take their journey and continue. Lately — I would say for the past 10 years — I would hear a little more that the Chief needs to decide, the Chief has the control or the Chief must do something, not the government. I have heard so many Chiefs and former Chiefs lately say that, 20 years ago, they were not there but they are ready today. What do we say to the other chamber? It's a bill from the other chamber — from the government. Many Chiefs today are ready, and it seems that we hear "duty to consult," but on certain bills, you don't really have a duty to consult. In this case, what would you say? Are you ready as a Chief to take care of and recognize your People?

Ms. Whitford: I have so much to say on that piece, but I'm going to contain myself.

As a leader of my community, my process is to consult with our Elders and to have discussions with our membership. That's our process. In that process, I am accountable to them. At the end of the day, I'm put in this position as a leader. However, I'm accountable to them. I will make decisions as long as I have proper processes where I consult with them, member to member, a matriarch to the community, in all my connections and relationships within the community. I have to be really careful in how we navigate.

I find that the system is starting to break down. We come from places where Chiefs now become "executive" Chiefs. I, for one, could never speak on behalf of another Chief. I, for one, could never make a decision for another community. In my opening remarks, I acknowledged our allies. We have two other First Nations that we work with, and the leaders work together to have a bigger voice in all that we do to protect our children and the Treaty rights of our Nations.

When I talk about organizations, organizations seem to be the places where people are consulting. True consultation needs to happen at the grassroots. You are going to hear and observe the challenge of 6(2). You are going to hear from people we don't normally hear from at this table. True consultation needs to be in the heart of the community and people. Thank you.

10 ou 15 ans, lorsque la nation O'Chiese comptait 800 membres, alors que nous sommes 1 500 aujourd'hui. Ces données périmentées expliquent le décalage aberrant du financement par rapport à la réalité.

La sénatrice Audette : Mon autre question s'adresse à vous deux.

Il y a 40 ans, nos mères étaient assises à votre place pour dénoncer la Loi sur les Indiens — il y avait quelques hommes, mais la plupart de ces personnes étaient des femmes — et certaines d'entre nous aujourd'hui prennent le flambeau. Récemment — depuis les 10 dernières années —, on entend de plus en plus souvent cette idée que ce sont les chefs, et non pas le gouvernement qui devraient décider, contrôler et agir. Selon ce que j'ai entendu dernièrement, un grand nombre de chefs et d'anciens chefs affirment qu'ils n'étaient pas prêts il y a 20 ans, mais qu'ils le sont maintenant. Que devons-nous proposer à l'autre Chambre? C'est un projet de loi du gouvernement. De nombreux chefs sont prêts. Ils invoquent l'obligation de consulter, qui n'est pas explicitée dans certains projets de loi. Qu'en pensez-vous? Êtes-vous prête comme cheffe de vous occuper de votre peuple et d'en reconnaître les membres?

Mme Whitford : J'ai beaucoup à dire à ce sujet, mais je vais me retenir.

En tant que leader de ma communauté, le processus que je dois suivre consiste à consulter les aînés et à discuter avec nos membres. C'est notre façon de procéder. Dans le cadre de ce processus, je dois leur rendre compte. J'ai été choisie comme leader, mais je dois leur rendre compte. Je prends des décisions, mais en suivant le processus, en les consultant, de membre à membre, en tant que matriarche au sein de la communauté, pour tout ce que je fais au sein de la communauté. Je dois être vigilante sur la façon de procéder.

Je trouve que le système commence à se fissurer. Nous avons maintenant des chefs qui sont des chefs « exécutifs ». Personnellement, je ne pourrais jamais parler au nom d'un autre chef. Personnellement, je ne pourrais jamais prendre une décision pour une autre communauté. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné nos alliés. Nous travaillons avec deux autres Premières Nations, et les leaders travaillent ensemble pour que tout ce que nous demandons pour protéger nos enfants et les droits issus de traités de nos nations résonne plus fort.

Au sujet des organisations, il semble que ce soit le lieu où les gens vont consulter. Les vraies consultations doivent se tenir au sein des communautés. On entend et observe des gens contester le paragraphe 6(2). On entend des gens que vous n'entendez pas normalement ici. Les vraies consultations doivent se tenir au cœur même des communautés, auprès des gens. Merci.

The Acting Chair: We are getting close to our time, so Senator Francis, please keep it to two minutes for the question and answer, both.

Senator Francis: When asked how many more months or even years it will take the federal government to address all remaining discrimination, including the second-generation cut-off, Minister Gull-Masty did not set an end date. The fact is that, even if she did, the minister cannot, regardless of her best intentions, guarantee that Canada will stop the discrimination before there is a cabinet shuffle or another federal election. Why should we believe her at this time?

Ms. Whitford: Did you want to answer that?

Mr. Cooke: That's a very tough question.

The way I look at this right now and what I find really interesting is that one thing keeps going through my mind: It is interesting how we as Anishinaabe People have to prove ourselves, yet we have people and organizations that are now falsely identifying themselves and that are now moving forward quicker than we are as Anishinaabe People. Is there a discrimination component to all of this? Yes, I could go on with this topic for quite some time because there are so many discrepancies in regard to how things need to be done. So, yes. Where do you begin? That's a conversation that will take more than three minutes.

Ms. Whitford: I would also like to add that the urgency around an amendment is to strengthen the membership — the amendment that your recommendations, I trust, is to protect our membership, not to allow the cut-off. We are putting ourselves out there such that we are asking you to speak on our behalf, and I need to trust that you are going to take care of our children and that it goes beyond those 6(1) and 6(2) cut-offs. Stop those and just strengthen things.

The Acting Chair: Honourable senators, the time for this panel is complete. I thank our witnesses for joining us today. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk.

I would like to introduce our second panel of witnesses. Please welcome, via video conference, from the Council of Yukon First Nations, Grand Chief Math'ieya Alatini. With us today at the table please welcome, from the Southern Chiefs' Organization, Grand Chief Jerry Daniels, accompanied by Sandra Hodzic, Chief Advisor, Political Affairs, Grand Chief's Office; and from the Mohawk Council of Kahnawà:ke, Chief Jeremiah Johnson.

Le président suppléant : Nous approchons de la fin, alors je vais vous demander, sénateur Francis, de vous en tenir à deux minutes en tout pour la question et la réponse.

Le sénateur Francis : Quand on a demandé à la ministre Gull-Masty combien de mois de plus ou même d'années il faudra au gouvernement fédéral pour éliminer toutes les autres formes de discrimination, y compris l'inadmissibilité de la seconde génération, elle n'a donné aucune date. Le fait est que même si elle l'avait fait, la ministre ne peut pas, malgré ses meilleures intentions, garantir que le Canada éliminera la discrimination avant qu'il y ait un remaniement du Cabinet ou des élections fédérales. Pourquoi devrions-nous la croire en ce moment?

Mme Whitford : Voulez-vous répondre à cette question?

M. Cooke : Ce n'est vraiment pas une question facile.

Ce que je trouve intéressant actuellement et qui me trotte toujours dans la tête, c'est le fait que nous, en tant que membres du peuple anishinabe, devons constamment prouver qui nous sommes, pendant que nous voyons des gens et des organisations s'identifier faussement et progresser plus rapidement que nous ne le faisons. Y a-t-il une part de discrimination dans tout cela? Oui, et je pourrais continuer sur ce sujet pendant un bon bout de temps, parce qu'il y a tellement d'écart dans les façons de faire les choses. Alors, oui. Par où faut-il commencer? Nous aurons besoin de plus de trois minutes pour en discuter.

Mme Whitford : J'aimerais ajouter que l'urgence est d'avoir un amendement pour renforcer les dispositions sur l'appartenance, et vos recommandations, j'ose espérer, viseront à protéger nos membres et à interdire l'inadmissibilité. Nous nous exposons en vous demandant de parler en notre nom, et j'ai besoin d'avoir confiance que vous allez prendre soin de nos enfants, et que cela ira au-delà des inadmissibilités aux paragraphes 6(1) et 6(2). Supprimez cela et améliorez les choses.

Le président suppléant : Honorables sénateurs, nous sommes arrivés à la fin du temps prévu avec ce groupe de témoins. Je les remercie tous d'avoir été avec nous aujourd'hui. Si vous avez d'autres mémoires à nous soumettre, veuillez les faire parvenir par courriel à notre greffier.

J'aimerais maintenant présenter les membres de notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons, par vidéoconférence, du Conseil des Premières Nations du Yukon, la Grande Cheffe Math'ieya Alatini. Nous avons avec nous à la table, de l'Organisation des chefs du Sud, le Grand Chef Jerry Daniels, qui est accompagné de Sandra Hodzic, conseillère du chef, Affaires politiques, Bureau du Grand Chef; et du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke, nous avons le Chef Jeremiah Johnson. Bienvenue à tous.

Thank you all for joining us today. Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators.

Grand Chief Math’ieya Alatini, Council of Yukon First Nations: Good morning, senators. [*Indigenous language spoken.*]

My name is Math’ieya Alatini, Grand Chief of the Council of Yukon First Nations and AFN Yukon Regional Chief. I am a citizen of the Kluane First Nation, a self-governing nation here in the southwest Yukon.

I speak today on behalf of Yukon First Nations — 11 modern treaty holders and 3 nations still governed under the Indian Act — who carry both the promise and the burden of Canada’s laws. I am speaking to address amendments to one of those laws in a way that truly lives up to the honour of the Crown and the Charter’s guarantee of equality before and under the law.

I want to acknowledge the AFN National Chief’s remarks. She has clearly outlined the technical amendments in Bill S-2. I will not repeat them. Instead, I will highlight two key points she made. First, that enfranchisement was a tool of assimilation; and second, that discrimination still remains. My purpose today is to show you where that discrimination continues to live and how you can end it.

My family has lived the Indian Act’s experiment. My 96-year-old grandmother is a full-status First Nation woman who had children while in a common-law relationship with a non-status First Nation man. Because that man, as were others, was targeted by the Indian agent and identified by the local Catholic priest for having children out of wedlock, he made a statutory declaration claiming paternity. The law at the time stripped my grandmother and her children of their Indian status. My mother and uncle were among those children who were enfranchised, not because they were any less Dene or Kluane but because of an arbitrary Indian Act clause that targeted First Nation children born outside of marriage in the 1950s. The statutory statement filed was without consultation with my grandmother. This capricious legislation was in place for only a few years, then changed without reinstating the status of the affected children.

My mother tried to reclaim her status in the early 1970s with the assistance of the legal counsel of the then Yukon Native Brotherhood. This effort was halted by the statutory statement of our non-status, First Nation father and the Indian Act clause stating how the status was left to the discretion of the Superintendent of Indian Affairs, or at the recommendation of

Je vous remercie d’être avec nous aujourd’hui. Nos témoins nous présenteront leurs déclarations préliminaires d’environ cinq minutes chacune, après quoi nous passerons à la période des questions des sénateurs.

Math’ieya Alatini, Grande Cheffe, Conseil des Premières Nations du Yukon : Bonjour, sénateurs. [*Mots prononcés dans une langue autochtone.*]

Je m’appelle Math’ieya Alatini, Grande Cheffe du Conseil des Premières Nations du Yukon et Cheffe régionale de l’Assemblée des Premières Nations. Je suis membre de la Première Nation de Kluane, une Première Nation autonome qui se trouve ici, dans le Sud-Ouest du Yukon.

Je parle aujourd’hui au nom des Premières Nations du Yukon — dont 11 sont signataires de traités modernes et 3 sont encore régies par la Loi sur les Indiens — qui portent à la fois la promesse et le fardeau des lois canadiennes. Je vais parler des modifications à l’une de ces lois qui feraient en sorte de vraiment respecter l’honneur de la Couronne et les garanties d’égalité de tous devant la loi prévues dans la Charte.

Je veux saluer les propos de la Cheffe nationale de l’Assemblée des Premières Nations. Elle a expliqué clairement les changements techniques dans le projet de loi S-2. Je ne vais pas les répéter. Par contre, je vais souligner deux éléments qu’elle a mentionnés. Premièrement, l’émancipation était un outil d’assimilation, et deuxièmement, la discrimination existe encore. Mon objectif aujourd’hui est de vous montrer où elle persiste et comment vous pouvez y mettre fin.

Ma famille a fait l’expérience de la Loi sur les Indiens. Ma grand-mère de 96 ans est une femme des Premières Nations inscrite, bénéficiant du plein statut, qui a eu des enfants en vivant en union libre avec un homme des Premières Nations non inscrit. Comme cet homme, comme bien d’autres, était ciblé par l’agent des Indiens et désigné par le prêtre catholique de l’endroit pour avoir eu des enfants hors mariage, il a fait une déclaration solennelle pour en reconnaître la paternité. En vertu de la loi à l’époque, ma grand-mère et ses enfants ont donc perdu leur statut indien. Ma mère et mon oncle ont fait partie des enfants qui ont été émancipés, non pas parce qu’ils étaient moins dénés ou kluanes que les autres, mais parce qu’une disposition arbitraire de la Loi sur les Indiens ciblait les enfants des Premières Nations nés hors mariage dans les années 1950. La déclaration solennelle a été déposée sans que ma grand-mère soit consultée. Cette mesure législative irréfléchie n’a été en place que quelques années, puis a été modifiée, mais sans que le statut des enfants touchés ait été rétabli.

Ma mère a tenté de retrouver son statut au début des années 1970 avec l’aide d’un conseiller juridique de ce qui s’appelait alors la Fraternité des Autochtones du Yukon. Cette tentative a échoué en raison de la déclaration solennelle de notre père, membre non inscrit d’une Première Nation, et de la disposition de la Loi sur les Indiens qui précisait que le statut était laissé à la

the Indian band, of which there were no recognized Chief and Council of Kluane Indian Band until 1964.

The Indian Act turned a family matter into a tool of assimilation. It took what should have been a source of belonging and made it a cause for erasure. My mother was later reinstated under Bill C-31 as a 6(1). I stand before you today as a 6(2). Under the carry-forward provisions, status ends with me unless my children's other parent also has status, which he does not. This is not reconciliation. That is legislated extinction on a delay.

Yukon First Nations support the repeal of 6(1)(d) and 6(1)(e) to correct the enduring harms of enfranchisement. Those who were pushed out must be able to pass on status on equal terms as those who were never forced out. This aligns with section 15 of the Charter and the principles of UNDRIP.

The second-generation cut-off and the two tier 6(1)/6(2) system continues to divide our families into haves and have not. These tools are mechanical in different community belonging and designed to gradually reduce the number of status Indians over time. In practice, they divide cousins, bar grandchildren from programs and services, and turn identity into paperwork.

If Bill S-2 is truly about reconciliation and not merely litigation management, then we must address all the known discrimination now, not later. Later is not neutral. Every year you wait, more children are cut off.

In the Yukon, we see this every day in health, education and sport where non-status First Nation youth pay fees their status cousins don't, or they are turned way from tournaments that build connection and pride. In civic life non-status family members cannot vote or lead in some of their home nations, eroding identity and community belonging. In public health and safety in the time of opioid poisonings and violence, anything that disconnects our young people from community deepens their risk. With cross-border mobility, many Yukon families straddle the Alaska-Yukon border, and we are still asked to provide how much blood quantum we have or to provide letters confirming status to cross and return tomorrow.

discrédition du surintendant des Affaires indiennes ou devait faire l'objet d'une recommandation de la bande indienne, mais celle de Kluane n'a pas eu de chef ou de conseil reconnus avant 1964.

La Loi sur les Indiens a fait d'une affaire de famille un outil d'assimilation. Ce qui devait être une source d'appartenance est devenu une cause d'effacement. Ma mère a plus tard retrouvé son statut aux termes du projet de loi C-31 et du paragraphe 6(1), et moi, aux termes du paragraphe 6(2). En vertu des dispositions de report, le statut s'éteint avec moi, à moins que l'autre parent de mes enfants ait aussi le statut, ce qui n'est pas le cas. Ce n'est pas ce qu'on appelle de la réconciliation. C'est une extinction légiférée à retardement.

Les Premières Nations du Yukon appuient l'abrogation des alinéas 6(1)d) et 6(1)e) pour remédier aux torts persistants de l'émancipation. Ceux qui ont été exclus doivent avoir la possibilité de transmettre leur statut sur un pied d'égalité avec ceux qui n'ont jamais fait l'objet d'une telle exclusion. Cette proposition est conforme à l'article 15 de la Charte et aux principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

L'inadmissibilité de la seconde génération et le système à deux volets 6(1) et 6(2) continuent de diviser nos familles en ceux qui ont le statut et ceux qui en sont privés. Ces règles techniques touchent à l'appartenance communautaire et sont conçues pour réduire graduellement le nombre d'Indiens inscrits au fil du temps. Dans la pratique, elles divisent les cousins, rendent inadmissibles les petits-enfants aux programmes et services et transforment l'identité en formalités administratives.

Si le projet de loi S-2 vise vraiment la réconciliation, et n'est pas simplement un outil pour gérer les litiges, nous devons alors remédier à toutes les formes connues de discrimination maintenant, et non reporter cela. Un report n'est pas neutre, car chaque année écoulée veut dire que plus d'enfants sont privés de leur statut.

Au Yukon, nous le voyons tous les jours dans le système de santé et celui de l'éducation, et dans les sports, où les jeunes des Premières Nations non inscrits paient des frais que leurs cousins inscrits n'ont pas à payer, ou encore sont exclus de tournois qui leur servent à bâtir des liens et leur fierté. Nous le voyons dans la vie citoyenne, car des membres de la famille non inscrits ne peuvent pas voter ou devenir leader dans leur nation d'origine, ce qui affaiblit leur identité et leur sentiment d'appartenance à la communauté. Nous le voyons dans le domaine de la santé et la sécurité publiques, et dans un contexte où les intoxications aux opioïdes et la violence font des ravages, car tout ce qui coupe les liens entre nos jeunes et leurs communautés accroît les risques pour eux. Nous le voyons aussi dans la mobilité transfrontalière. De nombreuses familles yukonaises chevauchent la frontière entre le Yukon et l'Alaska, et on nous demande encore de fournir notre pourcentage de sang indien ou des lettres confirmant notre statut pour faire l'aller-retour.

Justice demands timelines, as Truth and Reconciliation reminds us. Reconciliation is a verb, and it requires action once the truth is known.

In the Yukon context, most Yukon First Nations are self-governing. We determine our own citizenship under our constitution and final agreements. We serve all our citizens — status and non-status — yet federal formulas and programs still depend on the number of status Indians, meaning Ottawa's registration rules directly affect our capacity to serve our people. Self-government did not repeal Canada's fiduciary duty, its Charter obligations or its UNDRIP commitments, particularly Article 8, which prohibits forced assimilation. Your choices on Bill S-2 must align with those obligations.

We're asking you to adopt Bill S-2's enfranchisement fixes, ensuring reinstated individuals can transmit status equally to their descendants; to replace the second-generation cut-off with a one-parent rule and reinstate those already excluded; to co-develop an implementation plan with First Nations to modernize registration; to respect nation-based citizenship; to reform funding formulas so nations aren't penalized for federal delays and publicly report progress and remaining gaps; to remove discriminatory and outdated language; and to ensure voluntary deregistration cannot be used as a form of enfranchisement. These steps do not undermine self-government; they strengthen it by restoring community coherence and dignity.

I want to address two common concerns: cost and numbers. Reconciliation has a price. Assimilation has one too, and we have paid it in lost lives, lost language and loss of belonging. Fiscal caution is no defence for legal discrimination.

Some have said Bill S-2 was never meant to be as ambitious, but as we learned through the TRC, when you see injustice and have the power to end it, the honour of the Crown requires that you do so.

In closing, when my mother regained her status under Bill C-31, it was a homecoming — partial, conditional and bureaucratic, but still a homecoming — yet that same law now tells me that the line ends with me and that my children and grandchildren may be strangers to their own people because of a statute.

Senators, reconciliation invites you to work with Indigenous people in good faith. Bill S-2 is your opportunity to move from repairing the past to protecting the future. End enfranchisement's

La justice exige des échéanciers, comme nous le rappelle la Commission de vérité et réconciliation. La réconciliation est un verbe, et elle exige des mesures concrètes à partir du moment où la vérité est connue.

Au Yukon, la plupart des Premières Nations sont autonomes. Nous établissons la citoyenneté en vertu de notre constitution et des ententes finales. Nous servons tous nos citoyens — inscrits et non inscrits —, mais les formules et les programmes fédéraux sont encore basés sur le nombre d'Indiens inscrits, ce qui veut dire que les règles d'inscription d'Ottawa ont des répercussions directes sur notre capacité à servir nos gens. L'autonomie gouvernementale n'a pas annulé l'obligation fiduciaire du Canada, ses obligations en vertu de la Charte ou ses engagements liés à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous vous demandons d'adopter les correctifs liés à l'émancipation prévus dans le projet de loi S-2, afin de garantir que les personnes qui voient leur statut rétabli puissent le transmettre aussi à leurs descendants; de remplacer l'inadmissibilité de la seconde génération par la règle du parent unique et de rétablir le statut de ceux déjà exclus; de corédiger un plan de mise en œuvre avec les Premières Nations pour moderniser l'inscription; de respecter la citoyenneté basée sur la nation; de réformer les formules de financement afin que les nations ne soient pas pénalisées pour les retards fédéraux et de rendre publics les rapports sur les progrès et les écarts à combler; de supprimer le langage discriminatoire et dépassé; et de faire en sorte que la désinscription volontaire ne puisse pas être utilisée comme forme d'émancipation. Ces étapes ne minent pas l'autonomie gouvernementale; elles la renforcent en rétablissant la cohérence et la dignité au sein des communautés.

Je veux répondre à deux préoccupations courantes, d'abord le coût. La réconciliation a un prix. L'assimilation aussi, et nous l'avons payé : perte de vies, perte de nos langues et perte de notre sentiment d'appartenance. La prudence en matière financière ne peut pas justifier la discrimination juridique.

Ensuite, certains ont dit que le projet de loi S-2 n'a jamais été censé être aussi ambitieux, mais comme la Commission de vérité et réconciliation nous l'a appris, quand vous voyez de l'injustice et avez le pouvoir d'y mettre fin, l'honneur de la Couronne exige que vous agissiez.

En terminant, quand ma mère a retrouvé son statut aux termes du projet de loi C-31, c'était un retour au bercail — partiel, conditionnel et bureaucratique, mais tout de même un retour au bercail —, mais la même loi me dit maintenant que tout s'éteint avec moi et que mes enfants et petits-enfants pourraient être des étrangers au sein de leur propre peuple pour des raisons de statut.

Sénateurs, la réconciliation vous invite à travailler de bonne foi avec les peuples autochtones. Le projet de loi S-2 vous donne la chance de passer de la réparation du passé à la protection de

residue. End the second-generation cut-off. Choose a law that keeps families whole and honours the living nations of this land.

Gunalchéesh, Shäw níthän, Kwänäschis, Mahsi'.

The Acting Chair: Thank you, Grand Chief Alatini.

Grand Chief Jerry Daniels, Southern Chiefs' Organization: Aniin, Boozhoo. Honourable members of the committee, chair, thank you for the opportunity to address this forum today and share our unique perspective on Bill S-2, An Act to Amend the Indian Act.

My name is Jerry Daniels. I'm the Grand Chief of the Southern Chiefs' Organization representing 32 First Nations in Southern Manitoba, Treaty 1, 2, 3, 4 and 5, including the Dakota Nations, 87,000 First Nations citizens.

At the Southern Chiefs' Organization, our work is rooted in treaty relationships and the inherent rights of our Nations. We are guided by the principle that no First Nation child should lose their identify or entitlements simply because of colonial provisions that restrict registration or membership to status.

We see disproportionate registration when you look into systems like the child welfare system, where many of the birth registries only have one parent. Because of that, they're losing their status and become either 6(b) or they just lose their status altogether. It's a very unique situation created by colonialism and continues to impact our First Nations children.

The ongoing impacts of the Indian Act have divided families, denied identity and eroded community connections for generations, and those have come from a cruel history of cultural genocide that is occurring here in Canada today. We can no longer accept Canada's paternalistic views of our identity, and we call for substantial and overdue reform.

The Southern Chiefs' Organization supports many of the efforts behind Bill S-2, in principle, as a step towards eliminating discrimination in the Indian Act registration process. However, Bill S-2 does not include a remedy for the second-generation cut-off rule, the two-parent rule introduced in 1985 under Bill C-31 that prevents children and grandchildren of status holders from registering if they have two consecutive generations with a non-status parent. Nowhere else in the world do you see citizens of countries like Canada, for example, where

l'avenir. Mettez un terme à ce qui reste de l'émancipation. Mettez un terme à l'inadmissibilité de la seconde génération. Faites le choix d'avoir une loi qui garde les familles ensemble et d'honorer les nations qui vivent dans ce pays.

Gunalchéesh, Shäw níthän, Kwänäschis, Mahsi'.

Le président suppléant : Je vous remercie, Grande Cheffe Alatini.

Jerry Daniels, Grand Chef, Organisation des chefs du Sud : Aniin, Boozhoo. Honorables membres du comité, monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant vous et de vous faire part de notre point de vue sur le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.

Je m'appelle Jerry Daniels. Je suis le grand chef de l'Organisation des chefs du Sud qui représente 32 Premières Nations dans le Sud du Manitoba, les traités n°s 1, 2, 3, 4 et 5, y compris les nations dakotas, soit 87 000 citoyens des Premières Nations.

À l'Organisation des chefs du Sud, notre travail trouve sa source dans les relations fondées sur les traités et les droits inhérents à nos nations. Nous sommes guidés par le principe qu'aucun enfant des Premières Nations ne devrait perdre son identité ou ses droits simplement parce que des dispositions coloniales restreignent l'inscription au statut.

On constate un déséquilibre dans les inscriptions lorsqu'on examine des systèmes comme celui de la protection de l'enfance, où de nombreux registres de naissance ne mentionnent qu'un seul parent. De ce fait, ces enfants perdent leur statut et deviennent soit visés par le paragraphe 6(b), soit perdant tout simplement leur statut. Il s'agit d'une situation très particulière créée par le colonialisme et qui continue d'avoir des répercussions sur les enfants des Premières Nations.

Les répercussions persistantes de la Loi sur les Indiens ont divisé les familles, nié l'identité de leurs membres et érodé les liens communautaires pendant des générations, et elles sont le fruit d'une histoire cruelle de génocide culturel qui se poursuit ici même, au Canada, aujourd'hui. Nous ne pouvons plus accepter les visions paternalistes du Canada à l'égard de notre identité, et nous réclamons une réforme substantielle qui n'a que trop tardé.

L'Organisation des chefs du Sud appuie, en principe, de nombreuses mesures dans le projet de loi S-2, et les considère comme une étape en vue d'éliminer la discrimination dans le processus d'inscription de la Loi sur les Indiens. Cependant, il ne prévoit pas de solution pour la règle d'inadmissibilité de la seconde génération, la règle des deux parents introduite en 1985 dans le cadre du projet de loi C-31, qui empêche les enfants et petits-enfants des titulaires de statut de s'inscrire si, pendant deux générations consécutives, un seul parent a le statut. Nulle

if you have a child with a non-Canadian, you eliminate that child from being able to have Canadian citizenship. The same should be done for First Nations, and the jurisdiction of First Nations should prevail in that instance.

We do support some of the provisions; however, it does not go far enough. We welcome efforts to eliminate the remaining sex-based discrimination and inequities in registration, but we also need to see these amendments as part of a broader conversation about self-determination in citizenship and nationhood. Many federal programs and services for First Nations still depend on registration of our members. The ongoing exclusion of citizens due to the cut-off rule perpetuates this injustice.

Act-based reform is only a part of the path. True justice requires that our nations be meaningfully involved in membership decisions and that our systems for citizenship, identity and belonging are based on inherent law and treaty relationships, not solely federal statute. SCO maintains that true reconciliation requires transitioning Indian status from federal control to First Nations' inherent authority to define citizenship and membership according to our own laws, traditions and governance systems.

On behalf of our 32 member nations, SCO respectfully submits the following recommendations in relation to Bill S-2:

First Nations-led control over citizenship. True reconciliation means moving beyond piecemeal amendments of the colonial framework. Our nations must ultimately reclaim full authority to determine our own identity, consistent with our laws and traditions. While the bill does not resolve the second-generation cut-off, it does address many of the long-standing injustices that must be addressed, but it doesn't go far enough. Because of that, we are losing time, and it is costing lives and it's costing opportunity and creating a lot of barriers. As such, we recommend that the bill continue to undergo scrutiny and continue to consider the lost opportunity that is going to take place should it not include a true amendment to addressing the second-generation cut-off.

To ensure that eligible citizens of SCO member nations can apply for their membership status, Canada must commit to properly funding and resourcing the support of a registration office and other community-based supports.

part ailleurs dans le monde, vous ne voyez des citoyens de pays comme le Canada, par exemple, où si vous avez un enfant avec un non-Canadien, vous empêchez cet enfant d'avoir la citoyenneté canadienne. Il devrait en être de même pour les Premières Nations, et la compétence des Premières Nations devrait prévaloir dans ce cas.

Nous appuyons certaines dispositions, mais elles ne vont pas assez loin. Nous saluons les efforts visant à éliminer la discrimination et les inégalités fondées sur le sexe qui subsistent pour l'inscription, mais nous devons aussi voir que ces modifications s'inscrivent dans un débat plus large sur l'autodétermination en matière de citoyenneté et d'identité. De nombreux programmes et services fédéraux destinés aux Premières Nations reposent encore sur l'inscription de nos membres. L'exclusion continue de citoyens en raison de la règle de l'inadmissibilité perpétue cette injustice.

La réforme fondée sur la loi n'est qu'une étape sur le chemin de la réconciliation. La véritable justice exige que nos nations participent de manière concrète aux décisions relatives à leurs membres et que nos systèmes de citoyenneté, d'identité et d'appartenance reposent sur le droit inhérent et les relations fondées sur les traités, et non uniquement sur la loi fédérale. L'organisation insiste sur le fait que la véritable réconciliation passe par le transfert du statut d'Indien du contrôle fédéral à l'autorité inhérente des Premières Nations, afin que nous puissions définir la citoyenneté et l'appartenance selon nos propres lois, traditions et systèmes de gouvernance.

Au nom de ses 32 nations membres, l'organisation soumet respectueusement les recommandations suivantes concernant le projet de loi S-2.

La première concerne le contrôle de la citoyenneté par les Premières Nations. Une véritable réconciliation implique d'aller au-delà des modifications fragmentaires du cadre colonial. Nos nations doivent ultimement retrouver leur plein pouvoir de déterminer leur identité, conformément à leurs lois et traditions. Le projet de loi ne règle pas le problème de l'inadmissibilité de la seconde génération, mais il remédie à de nombreuses injustices de longue date qui doivent être corrigées, sans toutefois aller assez loin. Le temps que nous perdons coûte des vies, nous fait rater une occasion d'avancer et crée de nombreux obstacles. Nous recommandons donc de pousser plus loin l'examen du projet de loi, car le fait de ne pas inclure un véritable amendement pour remédier au problème de l'inadmissibilité de la deuxième génération constituerait une occasion ratée.

Afin de garantir que les citoyens admissibles des nations membres de l'organisation puissent demander leur statut de membre, le Canada doit s'engager à financer et à fournir les ressources nécessaires au fonctionnement d'un bureau d'inscription et d'autres services de soutien communautaires.

Along the same lines, the Southern Chiefs' Organization would like to call for the immediate abolishment of the second-generation cut-off rule, replacing it instead with a one-parent rule. This is to be aligned with citizenship law and basic principles of equality.

SCO calls that eligibility to transmit status be held by any parent with entitlement because we cannot ask our citizens to wait multiple years before this is changed.

Capacity challenges and accountability:

Expanding eligibility under Bill S-2 will create significant administrative pressures for communities already under-resourced. We call for Indigenous Services Canada to provide funding and support so that First Nations can manage new registration requests and ensure that services, housing and education funding reflect the real population increases that follow. This also includes a commitment to transparent implementation, including data-sharing and consultation with affected nations to ensure no one falls through the cracks. SCO asks that metrics, timelines and What We Heard reports be made public and regularly updated so nations can follow progress and hold the government to account.

Last but not least, the committee should monitor Canada's commitments under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan measures, including those dealing with registration reform.

In closing, this legislation is an important step but cannot be the last. We must move forward to a future where our nations, and not colonial legislation, define who our citizens are.

At the Southern Chiefs' Organization, we want to be clear: No child of a status First Nations parent should be excluded from belonging or stripped of the capacity to reconnect, carry on their culture or access rights and services. The two-parent rule must end.

On behalf of the Chiefs and citizens of the 32 nations, I call on this committee to encourage reform that respects our inherent rights and treaty relationships. We call on Canada to help us create a future where our children and grandchildren stand fully recognized, fully connected and fully belonging.

Dans le même ordre d'idées, l'organisation souhaite demander l'abolition immédiate de la règle de l'inadmissibilité de la seconde génération, et son remplacement par la règle du parent unique. Cette mesure serait conforme à la Loi sur la citoyenneté et aux principes fondamentaux d'égalité.

L'organisation demande que le droit de transmettre le statut soit accordé à tout parent qui y a droit, car nous ne pouvons pas demander à nos citoyens d'attendre plusieurs années avant que cela ne change.

Problèmes de capacité et reddition de comptes :

L'élargissement de l'admissibilité en vertu du projet de loi S-2 créera des pressions administratives importantes pour les communautés qui manquent déjà de ressources. Nous demandons à Services aux Autochtones Canada de fournir des fonds et du soutien afin que les Premières Nations puissent gérer les nouvelles demandes d'inscription et veiller à ce que le financement des services, du logement et de l'éducation reflète l'augmentation réelle de la population qui en découle, et cela comprend aussi un engagement à l'égard d'une mise en œuvre transparente — notamment l'échange de données et la consultation des nations concernées — afin de garantir que personne ne sera laissé pour compte. L'organisation demande que les indicateurs, les échéanciers et les rapports *Ce que nous avons entendu* soient rendus publics et régulièrement mis à jour afin que les nations puissent suivre les progrès et demander des comptes au gouvernement.

Enfin, le comité devrait surveiller les engagements pris par le Canada dans le cadre du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris pour ce qui est de la réforme de l'inscription.

En conclusion, ce projet de loi est une étape importante, mais elle ne peut être la dernière. Nous devons aller vers un avenir où ce sont nos nations, et non une loi coloniale, qui définissent qui sont nos citoyens.

L'Organisation des chefs du Sud tient à être claire : aucun enfant d'un parent autochtone inscrit ne devrait être exclu de son appartenance ou privé de la capacité de se reconnecter, de préserver sa culture ou d'accéder à ses droits et services. Il faut mettre fin à la règle des deux parents.

Au nom des chefs et des citoyens des 32 nations, je demande au comité d'encourager une réforme qui respecte nos droits inhérents et nos relations découlant des traités. Nous demandons au Canada de nous aider à créer un avenir où nos enfants et nos petits-enfants seront pleinement reconnus, pleinement connectés et pleinement intégrés.

On behalf of the Southern Chiefs' Organization, I look forward to continuing this dialogue with the committee and with Indigenous Services Canada in the weeks and months to come. *Meegwetch. Pidamaya ye.* Thank you.

The Acting Chair: Thank you, Grand Chief Daniels.

Chief Jeremiah Johnson, Mohawk Council of Kahnawà:ke Thank you very much. [*Indigenous language spoken*]

Shekon wa'tkanonhweraton sewakwekon.

Ratséñhaienhs Jeremiah Johnson Iontiats.

My name is Ratséñhaienhs Jeremiah Johnson, of the Mohawk Council of Kahnawà:ke. I sit before you today as a representative of the Mohawk council and the people of Kahnawà:ke to convey our position on Bill S-2.

Let me begin by stating clearly that Kahnawà:ke opposes Bill S-2. While the bill may be framed as a step towards reconciliation, it continues a long-standing pattern of federal overreach into matters that are inherently for First Nations to decide: who is recognized as Onkwehonwe, who belongs to our communities. For generations, the Indian Act has imposed definitions of identity that fracture our families, erase our histories and undermine our governance. Bill S-2, though it seeks to correct injustices like involuntary enfranchisement and outdated language, still operates within a colonial framework. It does not dismantle the system; it simply changes its vocabulary.

This bill proposes to add approximately 3,500 individuals to the Indian Register, some of whom may seek residency in our communities. Yet, there has been no meaningful consultation with Kahnawà:ke — no dialogue about how this influx could affect our housing, our services, our governance or our laws. Again, we are expected to absorb the consequences of decisions made without any meaningful engagement or our consent.

In Kahnawà:ke, we have our own Kanienkehaka of Kahnawake Law, established in 1981 and further amended in 2019. This law was enacted through a consensus-based community decision-making process that is rooted in our customs and collective will. We have the Kahnawà:ke Kanien'kehá:ka Registry, which is based on lineage. We do not recognize the Indian Act as the authority to determine who our people are. Who is onkwehonwe is for onkwehonwe to decide.

Kahnawà:ke has always stood strong, consistently maintaining that Canada must stop adding individuals to the Kahnawà:ke band list upon granting Indian status, but alternatively, to

Au nom de l'Organisation des chefs du Sud, je me réjouis à l'idée de poursuivre ce dialogue avec le comité et Services aux Autochtones Canada dans les semaines et les mois à venir. *Meegwetch. Pidamaya ye.* Merci.

Le président suppléant : Merci, grand chef Daniels.

Chef Jeremiah Johnson, Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke : Merci beaucoup. [*Mots prononcés en langue autochtone*]

Shekon wa'tkanonhweraton sewakwekon.

Ratséñhaienhs Jeremiah Johnson Iontiats.

Je m'appelle Ratséñhaienhs Jeremiah Johnson, du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke. Je comparais devant vous aujourd'hui en tant que représentant du Conseil des Mohawks et du peuple de Kahnawà:ke pour vous faire part de notre position sur le projet de loi S-2.

Permettez-moi de commencer par dire clairement que Kahnawà:ke s'oppose au projet de loi S-2. Même si le projet de loi peut être présenté comme un pas vers la réconciliation, il perpétue une tendance de longue date à l'ingérence fédérale dans des questions qui relèvent intrinsèquement des Premières Nations : qui est reconnu comme Onkwehonwe, qui appartient à nos communautés. Depuis des générations, la Loi sur les Indiens impose des définitions de l'identité qui divisent nos familles, effacent nos histoires et minent notre gouvernance. Même s'il vise à corriger des injustices comme l'émancipation involontaire et un langage désuet, le projet de loi S-2 s'inscrit toujours dans un cadre colonial. Il ne démantèle pas le système, il change simplement son vocabulaire.

Le projet de loi propose d'ajouter environ 3 500 personnes au Registre des Indiens, dont certaines pourraient chercher à résider dans nos collectivités. Toutefois, il n'y a pas eu de véritable consultation avec Kahnawà:ke... Pas de dialogue sur la façon dont cet afflux pourrait avoir une incidence sur nos logements, nos services, notre gouvernance ou nos lois. Encore une fois, on s'attend à ce que nous absorbions les conséquences des décisions prises sans un engagement significatif ou notre consentement.

À Kahnawà:ke, nous avons notre propre loi Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke, établie en 1981 et modifiée de nouveau en 2019. Cette loi a été adoptée dans le cadre d'un processus décisionnel communautaire consensuel et ancré dans nos coutumes et notre volonté collective. Nous avons le registre Kahnawà:ke Kanien'kehá:ka, qui est fondé sur la lignée. Nous ne reconnaissons pas la Loi sur les Indiens à titre d'autorité pour déterminer qui est notre peuple. Il revient aux Onkwehonwe de déterminer qui est Onkwehonwe.

Kahnawà:ke a toujours maintenu fermement que le Canada devait cesser d'ajouter des personnes à la liste de la bande de Kahnawà:ke après avoir accordé le statut d'Indien, et plutôt

maintain a separate general registry of Indian status and respect Kahnawà:ke's jurisdiction over its own membership. This position has been upheld by Kahnawà:ke at the Kahnawake-Canada relations table for several years and aligns with the principles of self-determination.

Bill S-2 also fails to address deeper systemic issues, such as the second-generation cut-off and section 10 voting thresholds, which continue to disenfranchise our people. These are not simply technical problems; they are violations of our right to self-governance.

We understand that this bill responds to litigation under the Charter, but legal compliance should not come at the cost of Indigenous jurisdiction. The solution is not to continuously patch your broken law; it is to respect our laws and our right to govern our own affairs.

We urge this committee to consider the broader implications of Bill S-2. If reconciliation is truly the goal, then Canada must stop legislating who we are. Instead, it must support our efforts to define ourselves, govern ourselves and care for our people on our own terms.

In closing, I ask that you remember that identity is not a bureaucratic category. It is not simply a box you check on a form. It is a sacred cultural bond between a person, their community and their nation. This bond cannot be legislated by Ottawa. It must be recognized, respected and protected by those claiming to walk the path of reconciliation.

Nia:wen kó:wa. Thank you all for your time. That's all I have.

The Acting Chair: Thank you, Chief Johnson.

We will now proceed with questions from senators. Honourable colleagues, you will each have a four-minute intervention, which includes question and answer, with a 30-second heads-up.

Senator Francis: Thank you all for your testimony this morning. It is greatly appreciated.

I'm going to ask a question that I raised in the first panel. When senators asked how many more months or even years it will take the federal government to address all remaining discrimination, including the second-generation cut-off, Minister Gull-Masty did not set an end date. Yet, even if she did, the minister cannot, regardless of her best intentions, guarantee that the Government of Canada will stop the discrimination. There may be a cabinet shuffle or another federal election in the future.

maintenir un registre général distinct du statut d'Indien et respecter la compétence de Kahnawà:ke sur ses propres membres. Cette position a été maintenue par Kahnawà:ke à la table des relations Kahnawake-Canada pendant plusieurs années et elle est conforme aux principes d'autodétermination.

Le projet de loi S-2 ne s'attaque pas non plus à des problèmes systémiques plus profonds, comme l'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote prévus à l'article 10, qui continuent de priver notre peuple de son droit de vote. Il ne s'agit pas simplement de problèmes techniques; il s'agit de violations de notre droit à l'autonomie gouvernementale.

Nous comprenons que ce projet de loi répond aux litiges en vertu de la Charte, mais la conformité juridique ne devrait pas se faire au détriment de la compétence autochtone. La solution n'est pas de rafistoler continuellement une loi défaillante; il faut respecter nos lois et notre droit de gouverner nos propres affaires.

Nous exhortons le comité à tenir compte des répercussions plus larges du projet de loi S-2. Si la réconciliation est son réel objectif, le Canada doit cesser de légiférer sur qui nous sommes. Il doit plutôt soutenir nos efforts visant à nous définir, à nous gouverner et à prendre soin de notre peuple selon nos propres conditions.

En terminant, je vous demande de vous rappeler que l'identité n'est pas une catégorie bureaucratique. Il ne s'agit pas simplement de cocher une case sur un formulaire. Il s'agit d'un lien culturel sacré entre une personne, sa communauté et sa nation. Ce lien ne peut pas être légiféré par Ottawa. Il doit être reconnu, respecté et protégé par ceux qui prétendent suivre la voie de la réconciliation.

Nia:wen kó:wa. Je vous remercie de m'avoir écouté. J'ai terminé.

Le président suppléant : Merci, chef Johnson.

Nous passons maintenant aux questions des sénateurs. Honorables collègues, vous disposerez chacun de quatre minutes pour vos interventions, ce qui comprend le temps consacré à la question et à la réponse. Je vous aviserais lorsqu'il vous restera 30 secondes.

Le sénateur Francis : Je vous remercie tous de vos témoignages ce matin. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je vais poser une question que j'ai posée au premier groupe de témoins. Lorsque les sénateurs ont demandé combien de mois, voire d'années, il faudra au gouvernement fédéral pour remédier à toutes les formes de discrimination restantes, y compris l'exclusion après la deuxième génération, la ministre Gull-Masty n'a pas fixé de date. Pourtant, même si elle le faisait, la ministre ne peut pas, malgré ses meilleures intentions, garantir que le gouvernement du Canada mettra fin à la discrimination. Il

So my question to you is: Why should anyone believe that this time will be different, that Canada will act to end all remaining discrimination soon, and First Nations people will not be waiting and fighting years or decades for equality and justice?

Mr. Johnson: I'm not sure that there will ever be an end. We have been fighting for hundreds of years to end this discrimination, and I suspect we will be fighting a lot longer. I have taken this fight on from my grandmother, who is an elder who fought in these places the same way, fighting for our rights and our ability to define who we are. She told me, "I'll never live to see the end of this." She said, "You may never either." That's the way I look at it. I'll be here to fight until the next generation takes up the mantle from me.

Mr. Daniels: The challenge with governments is that I think it was never done appropriately. First Nations should never have been brought within Canadian legislation. Our governments should have continued to exist and been respected for their independence and their sovereignty. When you look at the socio-economic status of First Nations, you see it disproportionately affecting First Nations. We're the ones in jail. We're the ones with the low education outcomes. We're the ones in poverty and suffering with challenges as it relates to substance abuse. A lot of that is structured to the detriment of our First Nations. That's just the facts. I don't see a lot of leadership around the country who are willing to rise up in great numbers to challenge that existing system, and it's very unfortunate.

Ms. Alatini: I'm not sure what your question was. Were you asking how long it would take?

Senator Francis: Yes. And do you believe that the current government will actually deal with it now to put an end to the discrimination and genocide that has been going on for years?

Ms. Alatini: Well, I'm hoping this bill gets passed. I think, at this point, incremental improvements is the best that we can hope for. I don't think there is going to be sweeping changes. I don't have a magic wand. I would be happy if this bill gets passed. I think there is a lot of work to do still.

The Acting Chair: Do you have a supplemental question?

Senator Francis: Yes. I want to ask the Grand Chief her thoughts on the amendment for the section 6(2) cut-off, dealing with the 6(2) cut-off.

pourrait y avoir un remaniement ministériel ou d'autres élections fédérales, par exemple. Ma question est donc la suivante : pourquoi devrait-on croire que cette fois-ci sera la bonne, que le Canada agira rapidement pour mettre fin à toutes les formes de discrimination restantes et que les Premières Nations n'attendront pas et ne se battront pas pendant des années, voire des décennies, pour l'égalité et la justice?

M. Johnson : Je ne sais pas s'il y aura une fin à cela un jour. Nous luttons depuis des centaines d'années contre la discrimination, et je crois que nous devrons nous battre encore très longtemps. J'ai pris le relais de ma grand-mère, une aînée qui s'est battue de la même façon que moi en ces endroits, pour nos droits et notre capacité à définir qui nous sommes. Elle m'a dit qu'elle ne verrait pas la fin de la discrimination de son vivant, et que moi non plus, je ne la verrais pas. C'est ce que je crois aussi. Je serai là pour me battre jusqu'à ce que la prochaine génération prenne le flambeau.

M. Daniels : Le problème avec les gouvernements, c'est qu'ils n'ont jamais fait les choses de la bonne façon, à mon avis. Les Premières Nations n'auraient jamais dû être assujetties à la législation canadienne. Nos gouvernements auraient dû continuer d'exister et être respectés pour leur indépendance et leur souveraineté. Quand on examine le statut socioéconomique des Premières Nations, on constate qu'elles sont désavantagées de façon disproportionnée. C'est nous qui sommes en prison. C'est nous qui avons de faibles résultats en matière d'éducation. C'est nous qui vivons dans la pauvreté et qui sommes aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Une grande partie de la structure fonctionne au détriment de nos Premières Nations. Ce sont les faits. Je ne vois pas beaucoup de dirigeants au pays qui sont prêts à se lever pour contester le système existant, et c'est très malheureux.

Mme Alatini : Je ne suis pas certaine de comprendre votre question. Est-ce que vous demandez combien de temps il faudra au gouvernement pour mettre fin à la discrimination?

Le sénateur Francis : Oui, et croyez-vous que le gouvernement actuel abordera la question pour mettre fin à la discrimination et au génocide qui dure depuis des années?

Mme Alatini : J'espère que le projet de loi sera adopté. Je crois qu'au point où nous en sommes, le mieux que nous puissions espérer, ce sont des améliorations progressives. Je ne crois pas qu'il y aura des changements radicaux. Je n'ai pas de baguette magique. Je serais heureuse si le projet de loi était adopté. Je crois qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Le président suppléant : Avez-vous une autre question?

Le sénateur Francis : Oui. Je voulais demander à la grande cheffe son opinion au sujet de l'amendement de l'exclusion en vertu du paragraphe 6(2)

Ms. Alatini: As I understand it, it is allowing for those individuals who are part of the 6(2) cut-off, myself included, to be eligible for reinstatement or to allow for our children to carry forward. I think that, given that I'm not a unique situation, this is quite common. It would be an act of reconciliation to amend the legislation in order to allow my children, who are Indigenous, to have their status. All of their cousins do, but because my mom was a 6(1) re-instatee, my children do not.

Senator Audette: Thank you very much to all the witnesses, the people who came and spoke their truth and about their vision also for our children and grandchildren. I had the privilege of meeting Mary Two-Axe Earley many moons ago and was able to understand why she stood up when she came back to your territory or your community. I just want to understand, Chief Johnson. If you have had your own since 1981, will Bill S-2 change or affect that?

Mr. Johnson: No, the Indian Act provisions don't affect our membership law whatsoever.

Senator Audette: Okay. What is the provision in your own membership code if a woman from your nation married out? We know some men married Canadian women but they were registered in 1981. What is the justice when I hear women saying, "They are in, but not us just because we're women." Is that the situation today?

Mr. Johnson: That is not the situation with our membership. We use the custom code. How that works is that if you have Onkwehonwe and you have a child with a non-Onkwehonwe, your child is half. That child can then either marry in and continue Onkwehonwe or marry out. Men or women. There is no sexual discrimination.

Senator Audette: What is this list? You said there is a federal list or Ottawa has a list?

Mr. Johnson: Yes. The federal list of Indian registrars should be maintained separately. When people are given Indian status, they are automatically assigned to a community. So they are assigned to Kahnawake.

Senator Audette: Thank you for the clarification.

Senator McCallum: Thank you for your presentations.

My question is for the Grand Chief. When you look at how you want to proceed with this relationship with the government and correcting what's there, how do you see that progressing? Your situation with the Southern Chiefs' Organization is very different from the rest of Canada, and there is not one solution that fits all. They are doing consultation, but I don't know on what. What do you think is the best way for you to proceed to move ahead with the conversation with the minister's office?

Mme Alatini : Selon ce que je comprends, il permet aux personnes visées par l'exclusion du paragraphe 6(2), dont je fais partie, d'être admissibles à la réintégration ou à leurs enfants d'avoir le statut. Je crois qu'il s'agit d'une situation assez commune. Ce serait un geste de réconciliation que de modifier la loi afin de permettre à mes enfants, qui sont Autochtones, d'avoir ce statut. Tous leurs cousins l'ont, mais comme ma mère était visée par le paragraphe 6(1), mes enfants ne l'ont pas.

La sénatrice Audette : Je remercie tous les témoins de leur présence. Vous nous avez parlé de votre vérité et aussi de votre vision pour nos enfants et nos petits-enfants. J'ai eu le privilège de rencontrer Mary Two-Axe Earley il y a très longtemps de cela, et j'ai pu comprendre pourquoi elle a défendu votre territoire et votre communauté. Chef Johnson, j'aimerais comprendre. Si vous avez votre loi depuis 1981, est-ce que le projet de loi S-2 va la changer ou l'affecter?

M. Johnson : Non, les dispositions de la Loi sur les Indiens n'ont aucune incidence sur notre loi relative à l'appartenance.

La sénatrice Audette : D'accord. Quelle est la disposition de votre code d'appartenance relative aux femmes de votre nation qui se marient à un non-Indien? Nous savons que certains hommes ont marié des femmes canadiennes, mais ont été inscrits en 1981. Où est la justice si les hommes sont inscrits, mais pas les femmes? Est-ce toujours le cas aujourd'hui?

M. Johnson : Ce n'est pas le cas pour nos membres. Nous utilisons le code coutumier. Les enfants issus d'une relation entre un Onkwehonwe et un non-Onkwehonwe ont le demi-statut. Ils peuvent épouser un Onkwehonwe ou épouser un non-Indien. Les hommes comme les femmes. Il n'y a pas de discrimination sexuelle.

La sénatrice Audette : Quelle est cette liste? Vous avez dit qu'il y avait une liste fédérale ou qu'Ottawa avait une liste?

M. Johnson : Oui. La liste fédérale des registraires des Indiens doit être maintenue séparément. Lorsqu'une personne obtient le statut d'Indien, elle est automatiquement assignée à une communauté, comme Kahnawake.

La sénatrice Audette : Je vous remercie pour cette précision.

La sénatrice McCallum : Nous vous remercions pour vos témoignages.

Ma question s'adresse au grand chef. Comment voyez-vous la progression de la relation avec le gouvernement et les modifications qui sont apportées? La situation de l'Organisation des chefs du Sud diffère grandement de celle du reste du Canada, et on ne peut appliquer une solution universelle. On tient des consultations, mais je ne sais pas sur quoi elles portent. Selon vous, quelle est la meilleure façon de procéder dans le cadre des discussions avec le bureau du ministre?

Mr. Daniels: I think we have to look at what history has told us. That history is that the relationship was never one in which First Nations agreed to be disenfranchised. That was a colonial policy. It didn't reflect the true relationship. For years, First Nations have always honoured their side of the arrangement. When I think about what is the solution, it is a one-parent rule. I don't see any society in this world where you would agree that a child could be just excluded because the father or the mother or somebody is not First Nations. I think in any society, no matter where you come from, if you are a child of that community, you are a child of that community and it doesn't change. If it is the father who looks after the child, you are part of that father's side. If it's the mother who looks after the child, you are part of the mother's.

We know why. It's Canada trying to get away from its obligation to meet the promises that were made that were supposed to be for as long as the sun shines and the grass grows and the rivers flow.

Senator McCallum: As a group, how are you going to start changing what's happening here in your own communities? I'm just trying to get an idea of what the process is when you look at what needs to be done by the community, by the leadership.

Mr. Daniels: We need our own jurisdiction as it relates to control of the lands that were promised in Treaty. We need our own health care system and our own child welfare system. We need access to our own resources. We need to eliminate the blockades on First Nations economies from competing and having investment from foreign entities who could work with us. The country was built that way. There's no reason First Nations couldn't be built in the same way. We have been excluded in many ways, and we could manage a lot of those things ourselves. We just haven't been given the opportunity to do so.

Senator McCallum: Did anyone else want to answer?

Ms. Alatini: You contrast a unique situation where we have modern Treaty holders, and under the 11 self-governing nations, everybody has their own constitution and citizen codes, whether that's a traditional code or a code that is quasi affected by the Indian Act. We mostly maintain two separate citizenship lists. We have the citizenship list that recognizes everybody under our membership, and then we have the Indian Act registered status. We get funding under our final agreements for those who are registered status, and we provide services to all citizens regardless of whether they are status or not, in our First Nations situation, following our matrilineal registry. It creates a discrepancy because we are looking at providing services that we don't actually get money for. For my children, whom we provide services for, we don't actually receive funding through our financial transfer arrangements with Canada, through our final

M. Daniels : Je crois que nous devons tenir compte de ce que l'histoire nous a appris : que les Premières Nations n'ont jamais accepté d'être privées de leurs droits dans le cadre de cette relation. C'était une politique coloniale. Elle ne reflétait pas la véritable relation. Pendant des années, les Premières Nations ont toujours respecté leur part de l'entente. Pour moi, la solution réside dans une règle de descendance monoparentale. Il n'y a aucune société dans le monde qui accepterait qu'un enfant puisse être exclu uniquement parce que son père ou sa mère n'est pas membre des Premières Nations. Je pense que dans toute société, peu importe laquelle, les enfants font partie de leur communauté; cela ne change pas. Si c'est le père qui s'occupe de l'enfant, il fait partie de sa communauté. Si c'est la mère qui s'en occupe, alors il fait partie de la communauté de sa mère.

Le Canada essaie de se soustraire à son obligation de respecter les promesses qui ont été faites et qui étaient censées durer aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront.

La sénatrice McCallum : En tant que groupe, comment allez-vous entreprendre un changement dans vos communautés? J'essaie de me faire une idée du processus et de ce que doivent faire les collectivités, les leaders.

M. Daniels : Nous devons avoir le contrôle des terres qui ont été promises dans le Traité. Il nous faut notre propre système de soins de santé et notre propre système de garde d'enfants. Nous devons avoir accès à nos propres ressources. Il faut éliminer les obstacles qui empêchent les économies des Premières Nations d'être concurrentielles et d'obtenir les investissements des entités étrangères qui pourraient travailler avec nous. C'est ainsi que notre pays a été bâti. Il n'y a aucune raison pour que les Premières Nations ne puissent pas se bâtir de la même façon. Nous avons été exclus de nombreuses façons, et nous pourrions gérer bon nombre de ces éléments nous-mêmes. Nous n'avons tout simplement pas eu l'occasion de le faire.

La sénatrice McCallum : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite répondre?

Mme Alatini : Vous soulignez une situation unique où nous avons des titulaires de traités modernes et où, dans les 11 nations autonomes, tout le monde a sa propre constitution et ses propres codes de citoyens, qu'il s'agisse d'un code traditionnel ou d'un code qui est quasi touché par la Loi sur les Indiens. Nous tenons principalement deux listes de citoyens distinctes. Nous avons la liste de citoyens qui reconnaît tous nos membres, puis nous avons le statut d'Indien inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens. Nous obtenons du financement en vertu de nos ententes définitives pour ceux qui sont inscrits, et nous fournissons des services à tous les citoyens, qu'ils soient inscrits ou non, étant donné notre situation de Premières Nations, en fonction de notre registre matrilineaire. Cela crée un écart parce que nous cherchons à fournir des services pour lesquels nous ne recevons pas d'argent. En ce qui concerne mes enfants, pour qui nous

agreements, because they are not status. Because we have FTAs, and they're flexible, we can spend those dollars how we choose, but those nations that are under the Indian Act don't have that same type of flexibility and don't have those same types of financial resources in order to provide services or benefits to those citizens or members of their community that are not status. It ends up creating this divide in our nations of haves and have-nots.

The Acting Chair: Thank you, Grand Chief. Those balloons are because it is my birthday today.

Ms. Alatini: Happy birthday.

The Acting Chair: Thank you.

Senator Clement: Thank you for your testimony.

I want to say hello and [*Indigenous language spoken*] particularly to Chief Johnson. I'm from Cornwall, Ontario, on traditional Mohawk territory of Akwesasne. I'm saying hello specifically.

Grand Chief Alatini, you spoke of your mother and of her coming back, and you used words such as it was a partial bureaucratic homecoming, sort of expressing all the feelings. It is a good thing, yet it is a recognition that it was a government rectifying something that it shouldn't have done in the first place. It was quite powerful.

We are told to support Bill S-2. We are getting witness testimony saying Bill S-2 is good, but it is also not going far enough. We are also getting pressure not to go further. We have been told to wait and let consultations take place. How do you respond to that? I wouldn't mind comments from you as well on consultations. That's what we are being told. You are describing how it continues to divide communities, and this incremental change will continue to divide communities.

Ms. Alatini: As a person who is directly affected by this, there have been enough court cases that have shown that the discrimination against women, against matriarchal society, has been upheld by this legislation. It is time to actually amend even that little piece of it. For nations that are matrilineal, this is extremely important, because we are talking about the ability for nations to receive recognition for those citizens that they are providing services for, in our case in the Yukon. It rights a wrong. The fact that women had their rights stripped from them at the discretion of a priest — where else in Canada do we have that? Being able to rectify that would be an incremental piece towards reconciliation.

fournissons des services, nous ne recevons pas de financement dans le cadre de nos accords de transfert financier avec le Canada et de nos accords définitifs, parce qu'ils n'ont pas le statut. Puisque les accords de transfert sont souples, nous pouvons dépenser ces fonds comme bon nous semble, mais les nations qui sont assujetties à la Loi sur les Indiens n'ont pas cette souplesse et ne disposent pas des mêmes types de ressources financières pour fournir des services ou des avantages aux citoyens ou aux membres de leur communauté qui ne sont pas inscrits. Cela finit par créer un fossé entre nos nations, et par créer deux camps.

Le président suppléant : Merci, grande cheffe. Les ballons que vous voyez sont pour souligner mon anniversaire.

Mme Alatini : Joyeux anniversaire.

Le président suppléant : Merci.

La sénatrice Clement : Je vous remercie de votre témoignage.

Je tiens à dire bonjour et [*mots prononcés dans une langue autochtone*] en particulier au chef Johnson. Je viens de Cornwall, en Ontario, sur le territoire traditionnel mohawk d'Akwesasne. Je vous salue de façon particulière.

Grande cheffe Alatini, vous avez parlé de votre mère et de sa réintégration; vous avez parlé d'un retour à la maison partiellement bureaucratique pour exprimer tous les sentiments qui étaient attachés à cet événement. C'est une bonne chose, mais c'est aussi le constat que le gouvernement a rectifié un geste qu'il n'aurait pas dû poser en premier lieu. Ce que vous avez dit était très puissant.

On nous dit d'appuyer le projet de loi S-2. Certains témoins font valoir que c'est une bonne mesure législative, mais qu'elle ne va pas assez loin. Nous subissons également des pressions pour ne pas aller de l'avant. On nous a dit d'attendre et de laisser les consultations avoir lieu. Que répondez-vous à cela? J'aimerais aussi avoir vos commentaires sur les consultations. C'est ce qu'on entend. Vous dites que la question continue de diviser les collectivités, et que ce changement progressif maintiendra cette division.

Mme Alatini : En tant que personne directement touchée, je sais que les tribunaux ont entendu assez d'affaires qui montrent que la discrimination à l'égard des femmes, de la société matriarcale, est maintenue par cette loi. Il est temps de la modifier, ne serait-ce que ce petit passage. Pour les nations matrilineaires, c'est extrêmement important, car nous parlons de la capacité des nations à recevoir une reconnaissance pour ces citoyens auxquels elles offrent des services, dans notre cas au Yukon. Cela corrige une injustice. Le fait est que des femmes ont perdu leurs droits à la disposition d'un prêtre. À quel autre endroit au Canada avons-nous cette situation? Si cette injustice était corrigée, ce serait un pas de plus vers la réconciliation.

I know that there is not a sweeping change. Our nations across Canada are not going to agree to amend the Indian Act or do away with the Indian Act, so chipping away at discrimination is extremely important. I encourage the passing of Bill S-2.

Senator Clement: On consultations, do you have any other comments?

Ms. Alatini: On consultation, there is an expectation from Yukon First Nations to proceed with government-to-government, nation-to-nation discussions and respect the implementation of the modern treaties that have been signed by Canada, Yukon and the respective First Nations. Being able to have those discussions and recognize the citizenship codes and the unique governance positions of our First Nations is a must. I can see the difficulty. It ends up being 694 different consultations across Canada, and how do you reconcile that in one federal statute? There are modern treaty agreements that need to be upheld and historic treaties as well.

Senator Clement: Grand Chief Daniels, you have indicated that we should go further with Bill S-2.

Mr. Daniels: We are a big believer in the best practice, and we think it is in the best interest of the child to have those values set up within us. We believe that our Elders and our grandmothers and grandfathers would never have allowed any child to be left out. It is those principles that guide our thinking and values.

When I think about the consultation process, you cannot exclude the accommodation and the right of First Nations to have their children included in who they are. It is quite unfortunate that Canada continues to think that that's okay, because it is a reflection of genocide. It is a reflection of killing the Indian in the child. It is just done in a very slowed-down process. It's death by a thousand cuts. Basically, you're trying to relieve yourself of having responsibility, and in this case, fiscal responsibility. If you tie it all together, you see what the true intent is here.

We do support incremental changes, but we don't agree with it. We understand why you are doing it, but we still think the foundation of all that is still wrong.

Senator Clement: Thank you.

Senator Francis: Grand Chief, to be clear, do you mean we should pass Bill S-2 but with an amendment to address the second-generation cut-off and other discrimination? I believe that is what you meant, but I want to be clear so it is on the record.

Je sais que ce n'est pas un changement en profondeur. Nos nations d'un bout à l'autre du Canada ne seront pas d'accord pour modifier ou abolir la Loi sur les Indiens. Il est donc très important de la démanteler petit à petit. J'encourage l'adoption du projet de loi S-2.

La sénatrice Clement : À propos des consultations, avez-vous d'autres commentaires?

Mme Alatini : À propos des consultations, les Premières Nations du Yukon s'attendent à avoir des discussions de gouvernement à gouvernement et de nation à nation et à ce qu'on respecte la mise en œuvre des traités modernes signés avec le Canada, le Yukon et les Premières Nations. Il est indispensable de pouvoir tenir ces discussions et de reconnaître les codes de citoyenneté et les positions de gouvernance uniques de nos Premières Nations. Je peux comprendre que c'est difficile. Au bout du compte, on mène 694 consultations différentes d'un bout à l'autre du Canada, et comment peut-on concilier le tout dans une loi fédérale? Il y a des traités modernes qui doivent être respectés ainsi que des traités historiques.

La sénatrice Clement : Monsieur Daniels, vous avez dit que nous devrions aller plus loin dans le projet de loi S-2.

M. Daniels : Nous croyons fermement à la pratique exemplaire, et nous pensons qu'il est dans l'intérêt de l'enfant d'avoir ces valeurs dans notre communauté. Nous croyons que nos aînés, nos grands-pères et nos grands-mères n'auraient jamais accepté qu'un enfant soit laissé pour compte. Ce sont ces principes qui orientent notre raisonnement et nos valeurs.

Quand je pense au processus de consultation, je me dis qu'on ne peut pas exclure l'accommodelement des Premières Nations et le droit d'inclusion de leurs enfants dans ce qu'elles sont. Il est très regrettable que le Canada continue de penser que c'est acceptable, car c'est le reflet d'un génocide. Cela revient à tuer l'Indien dans l'enfant. C'est juste fait en procédant très lentement. C'est une mort à petit feu. On essaie essentiellement de se défaire d'une responsabilité, et dans ce cas-ci, d'une responsabilité financière. Lorsqu'on lie tous les éléments, on voit la véritable intention.

Nous sommes en faveur de changements graduels, mais nous ne sommes pas d'accord. Nous comprenons pourquoi vous le faites, mais nous pensons encore qu'à la base, cela demeure répréhensible.

La sénatrice Clement : Merci.

Le sénateur Francis : Monsieur le grand chef, pour être certain de bien comprendre, dites-vous que nous devrions adopter le projet de loi S-2, mais avec un amendement qui vise l'exclusion après la deuxième génération et d'autres formes de discrimination? Je crois que c'est ce que vous avez dit, mais je veux le confirmer pour le compte rendu.

Ms. Alatini: Yes.

Senator Francis: Thank you.

The Acting Chair: There has been a fair bit of discussion on the second-generation cut-off. There have been words such as “forced assimilation,” “genocide,” and words of that nature. Could each of you share what that perspective means for children and families within the community? How does that translate for them as they seek out certain benefits and as they interact with their fellow members within their community? Could you share any experiences or details or knowledge you have in that regard?

Mr. Daniels: I think the system of child welfare is a unique one. A lot of children have only one signature on their birth certificate, so they are excluded from educational benefits, health benefits and a lot of opportunities and benefits that come from the fact that First Nations have defended and fought for this country and fought to maintain our own identity.

We have to keep in mind that the treaty relationship and the rights that are inherent within it are a reflection of societal beliefs and values. We have the medicine chest because that's how we governed ourselves. We had to look after everybody. We didn't exclude anybody. We did the same with education. A lot of the provisions were about First Nations wanting to not only benefit themselves but to be a true partner and to help grow this country into something great. The children who are being excluded and not being given those opportunities end up in those socioeconomic margins faster and have less opportunity to rise out of that.

Mr. Johnson: For my community, the second-generation cut-off is essentially the imposition of a foreign policy on our nation. That's how we view it. It is akin to the U.S. telling Canada who their citizens are. Who is Canada to decide who our people are? That's for us. The policy was designed to reduce our numbers and wash away the “Indian problem,” as it were. We are opposed to this, of course, because we want our numbers to grow. We want to be here in the future. We want to have our grandchildren. We think seven generations into the future. In our opinion, any provisions of the Indian Act touching upon membership, residency and registration are all foreign impositions on our Nation.

Ms. Alatini: There are some examples of this.

I really appreciate Grand Chief Jerry Daniels' comments, because when you think of mental wellness and the toxic drug crisis we are facing, having youth be able to participate in sport is a part of mental well-being. We host a big hockey tournament

Mme Alatini : Oui.

Le sénateur Francis : Merci.

Le président suppléant : On a beaucoup discuté de l'inadmissibilité de la deuxième génération. On a employé des termes comme « assimilation forcée », « génocide » et d'autres mots de ce genre. Est-ce que chacun de vous peut dire ce que cela signifie pour les enfants et les familles dans la communauté? Quelle est l'incidence de cette situation lorsqu'ils cherchent à obtenir certains avantages ou qu'ils interagissent avec d'autres membres de leur communauté? Pouvez-vous nous parler d'expériences vécues, nous donner des précisions ou nous dire ce que vous savez à ce sujet?

M. Daniels : Je pense que le système d'aide à l'enfance est unique. Beaucoup d'enfants n'ont qu'une seule signature sur leur certificat de naissance, et ils n'ont donc pas droit aux services pédagogiques et de santé ainsi qu'à beaucoup d'autres possibilités et avantages attribuables au fait que les Premières Nations se sont battues pour défendre ce pays et pour maintenir leur propre identité.

Nous ne devons pas oublier que la relation fondée sur les traités et les droits inhérents à cette relation sont le reflet des croyances et des valeurs de notre société. Nous avons l'armoire à médicaments parce que c'est ainsi que nous nous gouvernons. Nous avons dû nous occuper de tout le monde. Nous n'avons pas exclu qui que ce soit. Nous avons fait la même chose pour ce qui est de l'éducation. Une grande partie des dispositions portaient sur la volonté des Premières Nations de non seulement en profiter elles-mêmes, mais aussi d'être de véritables partenaires et d'aider à rendre ce pays formidable. Les enfants qui sont exclus et qui n'ont pas ces possibilités finissent plus rapidement en marge sur le plan socioéconomique et ils ont moins de chance de s'en sortir.

M. Johnson : Pour ma communauté, l'inadmissibilité de la deuxième génération revient essentiellement à imposer la politique de quelque d'autre à notre nation. C'est ainsi que nous percevons cette règle. C'est comme si les États-Unis disaient au Canada qui sont ses citoyens. Qui est le Canada pour décider de qui nous sommes? C'est à nous de le faire. La politique a été conçue pour réduire notre population et faire disparaître le « problème indien », pour ainsi dire. Bien entendu, nous nous y opposons, car nous voulons être plus nombreux. Nous ne voulons pas disparaître. Nous sommes d'avis que les dispositions de la Loi sur les Indiens qui portent sur l'appartenance, le lieu de résidence et l'enregistrement nous sont toutes imposées par quelqu'un d'autre.

Mme Alatini : Il y a des exemples.

J'apprécie vraiment les commentaires du grand chef Jerry Daniels, car lorsqu'on pense au bien-être mental et à la crise des drogues toxiques à laquelle nous faisons face, on constate que lorsque les jeunes peuvent pratiquer un sport, cela contribue à

here. You have to be a status Indian in order to participate in that hockey tournament. You can't be a citizen of a First Nation; you have to be status. My daughter was not able to play because she is not status. Regardless of the fact that she is a member of Kluane First Nation, she could not participate. That is detrimental to their well-being. It is those minor infractions, if you will, that end up eroding their identity and sense of who they are.

I totally agree that the way the legislation was created, it was designed to reduce the numbers of the financial burden for Canada when we are looking at the fiscal burden of providing services for status Indians. It is not about heritage or about creating wellness in Indigenous communities. It is really about reducing the "Indian problem" and the fiscal burden of that.

Senator Audette: As sponsor of this bill, I want to say thank you. I think this is the first time that we've heard a clear position to totally reject the bill. Thank you for your courage in coming here and saying that. It shows that we don't influence who comes here and who says what. I acknowledge that.

Do I understand, also, that in the membership code, if a woman gives birth and there is no dad who signs, those children will be recognized in your Nation?

Mr. Johnson: Yes.

Senator Audette: Thank you so much. I hope it is black and white in the report.

Does Ottawa honour that? When it is time to transfer the budget to your community, is how you recognize your people, the number or statistic — I don't like those words — but does Ottawa honour that with you and with your government?

Mr. Johnson: Not quite. It is something we are working on at our governmental tables. We have a discrepancy in that 10,000 people are registered on the federal list, but our Kahnawà:ke Onkwehonwe list is 6,600. That's the discrepancy in people who hold Indian status as opposed to those we consider members of our community.

Senator Audette: What I meant is, do you recognize the mothers who have children without, let's say, a dad who signs?

Mr. Johnson: Yes.

Senator Audette: So it does increase the number of your citizens.

Mr. Johnson: Yes.

Senator Audette: But does Ottawa acknowledge and respect that when it's time to transfer to your government and community, the second-generation cut-off the way it says here?

leur bien-être mental. Nous organisons un grand tournoi de hockey ici. Il faut être un Indien inscrit pour pouvoir participer. Il ne suffit pas d'être citoyen d'une Première Nation; il faut être inscrit. Ma fille ne peut pas jouer à défaut d'être inscrite, peu importe si elle est membre de la Première Nation de Kluane. Cela nuit à leur bien-être. Ce sont ces infractions mineures, si je puis dire, qui finissent par éroder leur identité et leur sentiment d'appartenance.

Je suis parfaitement d'accord pour dire que la loi a été conçue de manière à réduire pour le Canada le poids du fardeau financier associé aux services offerts aux Indiens inscrits. Il n'est pas question du patrimoine ou d'assurer le bien-être des gens dans les communautés autochtones. Le but est vraiment de réduire le « problème indien » et le fardeau financier qu'il représente.

La sénatrice Audette : En tant que marraine du projet de loi, je veux vous remercier. Je pense que c'est la première fois qu'on nous dit clairement de totalement rejeter le projet de loi. Merci d'avoir eu le courage de venir ici pour le dire. Cela montre que nous n'exerçons aucune influence sur les personnes qui comparaissent ici et sur leurs propos. Je le souligne.

De plus, si j'ai bien compris, selon le code d'appartenance, lorsqu'une femme accouche et qu'aucun père ne signe, l'enfant est reconnu par votre nation, n'est-ce pas?

Mr. Johnson : Oui.

La sénatrice Audette : Merci beaucoup. J'espère que ce sera écrit noir sur blanc dans le rapport.

Est-ce qu'Ottawa respecte cette façon de faire? Au moment de transférer le budget à votre communauté, est-ce qu'Ottawa respecte la façon dont votre gouvernement reconnaît vos gens, le nombre ou la statistique — je n'aime pas ces mots?

Mr. Johnson : Pas vraiment. Nous nous penchons là-dessus à nos réunions avec le gouvernement. Nous avons un écart, car 10 000 personnes sont inscrites sur la liste fédérale, mais il y en a 6 600 sur la liste de Kahnawà:ke Onkwehonwe. C'est la différence entre le nombre de personnes qui ont le statut d'Indien inscrit par rapport au nombre de personnes que nous considérons comme des membres de notre communauté.

La sénatrice Audette : Ce que je veux savoir, c'est si vous reconnaissiez les enfants dont le père n'a pas signé?

Mr. Johnson : Oui.

La sénatrice Audette : Donc, cela augmente votre nombre de citoyens.

Mr. Johnson : Oui.

La sénatrice Audette : Mais est-ce qu'Ottawa reconnaît et respecte cela au moment de faire un transfert à votre gouvernement et à votre communauté, c'est-à-dire la façon dont

Mr. Johnson: We are not funded on a per capita basis. We are not funded based upon how many members we have in our Territory. It is an agreement lump sum.

Senator Audette: Okay, thank you. That does help.

The Acting Chair: The time for this panel is complete. I wish to again thank our witnesses for joining us today.

Honour colleagues, that brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

la règle sur l'inadmissibilité de la deuxième génération est formulée ici?

M. Johnson : On ne tient pas compte du nombre d'habitants dans le calcul des fonds qui nous sont remis. Le gouvernement ne tient pas compte du nombre de personnes que nous avons sur notre territoire. C'est une somme forfaitaire qui provient d'une entente.

La sénatrice Audette : Je vois, merci. C'est utile.

Le président suppléant : Le temps que nous avions pour ce groupe de témoins est écoulé. Je souhaite remercier encore une fois les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Chers collègues, c'est tout pour aujourd'hui.

(La séance est levée.)
